

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2022 B 14496

Numéro SIREN : 751 095 712

Nom ou dénomination : AFFLELOU

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2023 sous le numéro de dépôt 2110

I – Etat de la situation financière consolidée*(En milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.)*

Actif	Note	31/07/2022	31/07/2021
Goodwill	6.2.1	223 887	213 689
Marque	6.2.2	651 826	654 369
Immobilisations incorporelles	6.2.3	18 715	14 405
Immobilisations corporelles	6.2.4	24 577	23 942
Droit d'utilisation	6.2.5	69 771	68 935
Autres actifs financiers	6.2.7	18 470	15 701
Créances de sous location à long terme	6.2.5	15 677	14 320
Actifs financiers dérivés		1 046	
Actifs d'impôts différés	6.1.8.4	1 840	1 958
Actifs non courants		1 025 810	1 007 319
Stocks	6.2.8	22 953	21 884
Créances clients	6.2.9	57 635	58 977
Actif d'impôts exigibles	6.1.8.3	972	1 076
Autres actifs courants	6.2.11.1	67 420	73 399
Créances de sous location à court terme	6.2.5	3 052	3 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.12	55 373	38 657
Actifs destinés à la vente			
Actifs courants		207 405	196 994
Total Actif		1 233 215	1 204 313

A. Bille

Passif	Note	31/07/2022	31/07/2021
Capital social	6.2.13	245 335	231 482
Autres réserves		-4 615	-28 914
Résultat net de l'exercice		10 084	-38 449
Autres éléments du résultat global		707	-242
Total capitaux propres		251 511	163 876
Dettes financières long terme	6.2.17	569 938	632 427
Dettes de loyer long terme	6.2.18	76 135	74 416
Passifs d'impôt différés	6.1.8.4	138 131	140 290
Avantages du personnel et assimilés	6.2.14	1 629	2 234
Provisions non courantes	6.2.15	3 758	3 568
Autres passifs non courants	6.2.16	6 676	
Passifs non courants		796 267	852 935
Dettes financières court terme	6.2.17	3 301	2 930
Dettes de loyer court terme	6.2.18	16 454	15 832
Provisions courantes	6.2.15	150	95
Dettes fournisseurs	6.2.10	50 659	55 131
Passif financiers dérivés		716	224
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.3	3 960	3 768
Autres passifs courants	6.2.11.2	110 195	109 521
Passifs disponibles à la vente			
Passifs courants		185 436	187 501
Total Passif et Capitaux Propres		1 233 215	1 204 313

II – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	383 808	365 255
Coût des achats		-189 355	-185 210
Salaires et charges sociales	6.1.2	-62 673	-60 231
Autres achats et charges externes	6.1.4	-24 455	-22 708
Autres impôts et taxes		-2 617	-2 214
Amortissements et provisions	6.1.5	-27 748	-21 767
Résultat opérationnel courant		76 959	73 125
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-6 546	-7 301
Résultat opérationnel		70 413	65 824
Produits financiers		3 172	2 053
Coût de l'endettement		-47 958	-64 365
Autres charges financières		-3 400	-2 233
Résultat financier	6.1.7	-48 186	-64 544
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		22 228	1 280
Produits (charges) d'impôts	6.1.8.2	-12 144	-40 205
Résultat Net des activités poursuivies		10 084	-38 926
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	5.4.1		477
Résultat net		10 084	-38 449
Résultat net par action de base (en €)	6.1.9	0,02	-0,09

III – Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Résultat net	10 084	-38 449
Ecarts de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	-73	3
Variation de juste valeur des instruments financiers	1 046	-1
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers	-270	
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	703	2
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	333	14
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	-86	-4
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net	247	11
Total des autres éléments du résultat global	950	13
Résultat global	11 034	-38 436

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Résultat net		10 084	-38 449
Dotations aux amortissements et provisions		37 732	33 117
Reprises de provisions		-7 883	-7 921
Plus et moins-values de cession	6.1.6	445	291
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	12 144	40 364
Produits financiers sur créances de location financement	6.1.7	-1 110	-1 030
Coût de l'endettement financier	6.1.7	47 958	64 365
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		99 370	90 737
Variation de stocks		-106	5 314
Variation des créances		8 013	26 037
Variation des dettes		-4 392	3 610
Charges et produits constatés d'avance		-354	2 272
Variation du besoin en fonds de roulement		3 162	37 233
Impôts versés		-7 431	-1 458
Flux net de trésorerie généré par l'activité		95 100	126 513
Décaissement acquisition immobilisations incorporelles	6.2.3.2 & 6.2.1	-11 653	-11 296
Décaissement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-9 824	-11 042
Encaissement sur cession immobilisations		4 404	-469
Décaissement acquisition immobilisations financières	6.2.7	-4 142	-4 813
Encaissement sur cession immobilisation financières	6.2.7	2 777	2 866
Paievements reçus au titre des contrats de sous-location		2 884	2 916
Intérêts reçus contrats de sous-location		1 053	871
Acquisition de filiales		-5 489	-421
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-19 990	-21 389
Augmentation / Réduction de capital		-47 700	-
Souscription d'emprunts	6.2.17.2	50 141	485 050
Remboursement d'emprunts	6.2.17.2	-11 944	-580 282
Remboursements des dettes locatives	6.2.19.1	-16 156	-15 176
Intérêts payés sur dettes locatives	6.1.7	-5 082	-4 362
Décaissement autres charges financières		-39	-75
Frais sur émission d'emprunts		-2 948	-7 788
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-24 662	-20 799
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-58 391	-143 432
Incidence de la variation des taux de change		3	-15
Variation de trésorerie		16 722	-38 323
Trésorerie à l'ouverture		38 557	76 881
Trésorerie à la clôture	6.5.1	55 279	38 557

V – Etats des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social	Autres réserves (1)	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres
Capitaux propres au 31/07/2020	433 486 069	231 482	-3 298	-10 536	-256	217 392
Affectation du résultat N-1			-10 536	10 536		
Ajustement Impact IFRS 16 N-1			-27			-27
Composante des obligations convertibles			-15 053			-15 053
Résultat global de l'exercice				-38 449	13	-38 436
Capitaux propres au 31/07/2021	433 486 069	231 482	-28 914	-38 449	-243	163 876
Affectation du résultat N-1			-38 449	38 449		
IFRIC - IAS 19			416			416
Augmentation de capital	39 350 219	21 013	118 987			140 000
Composante des obligations convertibles			-16 115			-16 115
Réduction du capital	-13 407 182	-7 159	-40 541			-47 700
Résultat global de l'exercice				10 084	950	11 034
Capitaux propres au 31/07/2022	459 429 106	245 335	-4 615	10 084	707	251 511

(1) Dont composante capitaux propres des obligations convertibles (voir note 6.2.17.3.4)

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par LION SENECA Lux 2, et a son siège social au 11 rue d'Argenson à Paris 8^{ème}. Le « Groupe » comprend la société mère et ses filiales.

Le Président de l'exercice a arrêté le 07 novembre 2022 les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 juillet 2022.

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés européens belge et suisse. Le Groupe a également une présence dans différents pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique. L'activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers d'un réseau de franchise et de magasins détenus en propre principalement sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN » et « OPTICAL DISCOUNT ».

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle d'organisation en franchise. Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des franchisés aux consommateurs (essentiellement redevances de franchise et de communication indexées sur leurs ventes) et par leurs achats au travers d'une part de services apportés aux fournisseurs des différentes enseignes, et d'autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseigne.

Le Groupe gère au 31 juillet 2022 un réseau de 1461 magasins, dont 183 qu'il détient en propre, ce dispositif ayant pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans les zones stratégiques et géographiques clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, (iii) d'assurer la gestion du parc global de magasins pour le compte du franchiseur, via une activité de portage temporaire des magasins en fin de contrat de franchise ou en difficulté pour assurer leur maintien sous les enseignes du Groupe, et (iv) de favoriser les négociations avec les fournisseurs grâce aux volumes d'achats succursalistes.

Enfin, le Groupe réalise une partie de ses ventes au travers du canal de commerce en ligne, avec notamment les sites afflelou.com, malentille.com, et opticaldiscount.com.

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe gère un réseau de 1461 magasins dont 1362 points de vente optique et 99 points de vente audio au 31 juillet 2022, contre 1 449 magasins dont 1 351 points de vente optique et 98 points de vente audio au 31 juillet 2021. Nos réseaux ont gagné 12 magasins sur l'exercice passé malgré le contexte de la pandémie de Covid-19 et la poursuite de la rationalisation du parc Optical Discount.

Le portefeuille des 99 centres d'aides auditives est complété par 344 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 443 points de vente d'aides auditives, contre 396 au 31 juillet 2021.

Au 31 juillet 2022, le Groupe était implanté dans 20 pays (y compris Andorre et L'Ile Maurice), répartis en trois zones : la France avec 960 points de vente, l'Espagne avec 354 points de vente, et les autres pays représentant 147 points de vente.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 183 magasins au 31 juillet 2022 contre 160 magasins au 31 juillet 2021.

2.2. Evolution de la dette du Groupe

Compte tenu des performances du réseau et de la dynamique d'activité depuis la fin du premier confinement en mai 2020, le Groupe a continué au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2022 de générer des flux de trésorerie significatifs, ce qui a permis la réalisation d'une opération de remontée de fonds aux actionnaires pour 59,2 millions d'euros. Cette opération avec nos actionnaires a été mise en œuvre moyennant un financement complémentaire de 50 millions d'euros sur la souche d'obligations 'high yield' à échéance 2026 de 410 millions d'euros (Senior Secured Notes) émise par Afflelou en mai 2021, avec un coupon de 4.25% l'an. Le financement en Senior Secured Notes a ainsi été porté à 460 millions d'euros, soit 535 millions d'euros, en y incluant les 75 millions d'euros de Senior Subordinated Notes à échéance 2027.

L'évolution de la structure financière du Groupe s'est accompagnée d'une nouvelle réduction du montant des obligations convertibles émises par Afflelou de 151,5 millions d'euros, qui avaient été réduites l'année passée dans le cadre d'un remboursement anticipé de 135 millions d'euros. A fin juillet 2022, l'encours capitalisé des obligations convertibles émises par Afflelou a été ramené à 45,2 millions d'euros, contre 181,2 millions d'euros à fin juillet 2021.

Enfin, la part de la dette obligataire portant intérêt à taux variable a été couverte aux deux tiers (50 millions d'euros sur 75 millions) sur une base de taux maximum variable indexé sur Euribor à 0.50%, jusqu'à échéance de 2025, ce qui garantit au Groupe un taux d'emprunt stable, pour les prochaines années, en dépit d'une tension et d'une volatilité fortes sur les taux d'intérêts depuis la fin d'année 2021.

2.3. Evolution de la structure d'actionnariat et de la gouvernance du Groupe

En date du 31 janvier 2022, 39 350 219 OCA ont été converties donnant lieu à l'émission de 39 350 219 ADP D' de 0,534 euro de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission d'un montant de 3,02 euros, représentant une augmentation de capital total de 21 013 milliers d'euros assortie d'une prime d'émission d'un montant total de 118 987 milliers d'euros. Il s'en est suivi une réduction du capital social de la Société non motivée par des pertes d'un montant nominal de 7 159 milliers d'euros par voie de rachat de 13 407 182 ADP D' de 0,534 euro de valeur nominale, en vue de leur annulation, pour un prix total de 47 700 milliers d'euros.

A la suite de ces opérations, la gouvernance du Groupe a également évolué avec la nomination d'Anthony Afflelou, en tant que Directeur Général du Groupe, Alain Pourcelot conservant la fonction de Président en charge de la stratégie.

2.4. Reprises de deux périmètres de magasins franchisés par le Groupe

Au cours de l'exercice passé, le Groupe a intégré deux périmètres de magasins franchisés dans son dispositif succursaliste.

- Au 30 septembre 2021, 8 magasins auparavant détenues par Eric Afflelou ont été repris dans le pôle succursaliste. La gestion de ce périmètre, concentré dans l'agglomération bordelaise, continuera d'être assuré par le cédant en l'état, au sein du pôle succursaliste.

(en milliers d'euros)	Eric Afflelou	A+
Contrepartie transférée (a)	7 688	1 154
Marque		
Immobilisations incorporelles	508	
Immobilisations corporelles	423	105
Autres actifs financiers	130	16
Actifs d'impôts différés	26	7
Stocks	834	90
Créances d'exploitation	326	54
Autres actifs courants	603	121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	584	48
Avantages du personnel et assimilés	-101	-25
Passifs courants	-1 896	-234
Juste valeur reconnue à la date de 1ère consolidation	1 437	182
Goodwill (a) - (b)	6 251	972

- En janvier 2022, le Groupe a également repris douze magasins en Seine maritime (Groupe Caron), auprès d'un franchisé qui a quitté l'enseigne. Cette opération s'inscrit dans une logique de portage par notre pôle succursaliste, celui-ci n'ayant pas vocation à conserver ces magasins, eu égard à leur taille, à leur relative dispersion, et à leur implantation dans des agglomérations de taille moyenne.

(en milliers d'euros)	Groupe Caron
Contrepartie transférée (a)	5 798
Marque	
Immobilisations incorporelles	770
Immobilisations corporelles	260
Autres actifs financiers	94
Actifs d'impôts différés	120
Stocks	445
Créances d'exploitation	780
Autres actifs courants	2 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 455
Avantages du personnel et assimilés	-180
Provisions non courantes	-203
Passifs financiers	-1 545
Passifs courants	-2 978
Juste valeur reconnue à la date de 1ère consolidation (b)	1 180
Goodwill (a) - (b)	4 617

Ces opérations ont conduit à l'augmentation du périmètre succursaliste. Le Groupe maintient toutefois sa stratégie de réduction du pôle succursaliste, dans la logique de priorisation de son développement en franchise.

2.5. Impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'exercice passé

Les effets de l'épidémie de COVID-19 ont été marginaux sur l'exercice passé. Au cours des premiers mois de l'année civile 2022, le Groupe a bénéficié d'un effet de rattrapage par rapport à la même période de l'année précédente, où environ 150 magasins implantés en centres commerciaux avaient été contraints à la fermeture pour plusieurs mois. Inversement, l'épidémie a continué de peser sur le quotidien de notre réseau, avec par exemple en début d'année des difficultés d'organisation dans l'ensemble de la filière consécutives à la propagation du virus.

Le Groupe a bénéficié de 0,2 million d'euros de mesures françaises de soutien gouvernemental au 31 juillet 2022 contre 2,6 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Par ailleurs, le Groupe a également bénéficié d'avoir des bailleurs à hauteur de 0,3 millions d'euros au 31 juillet 2022 contre 1,1 millions d'euros au 31 juillet 2021 (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes).

2.6. Guerre Russo-Ukrainienne et tensions inflationnistes

Le groupe Afflelou a analysé son exposition potentielle aux conséquences de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, en tenant compte en particulier des sanctions internationales contre un certain nombre de banques russes. Ce contexte de crise diplomatique et de tensions inflationnistes a eu pour conséquence principale, à date, un alourdissement des coûts logistiques et de transports, qui ne remettent toutefois pas en cause les performances opérationnelles d'ensemble.

Dans ce contexte de crise diplomatique, de choc inflationniste et de menace de récession, le Groupe a renforcé ses dispositifs d'observation et de contrôle des risques sur son activité, avec notamment la mise en place d'une cartographie complète des risques du Groupe, visant à anticiper l'avènement de risques importants, tels que l'évolution de l'inflation, et la conjoncture de consommation dans ses principales zones d'implantation. Le groupe continuera d'évaluer les conséquences de l'évolution de la situation.

3. Variations de périmètre

3.1. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2022

Au 31 janvier 2022, la société OTTICA détenue à 100 % par la société L'OPTICIEN AFFLELOU a été absorbée par voie de fusion par cette dernière.

Au 31 janvier 2022, les sociétés CATHARE OPTIQUE, ACADEMIE VISION et GROUPE OPTIQUE MEDITERRANEE toutes détenues à 100 % par la société ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR ont été absorbées par voie de fusion par cette dernière.

Le 6 octobre 2021, la société L'OPTICIEN AFFLELOU s'est portée acquéreur de 100 % du capital et des droits de vote des sociétés A+ et ERIC AFFLELOU, qui exploitent divers points de vente d'optique à Bordeaux et dans sa région.

Enfin, le 4 janvier 2022, la société L'OPTICIEN AFFLELOU s'est portée acquéreur de l'intégralité des titres, soit 100 % du capital et des droits de vote des sociétés du groupe Caron, chacune de ces six sociétés exploitent divers points de vente d'optique lunetterie en Seine maritime et dans sa région.

3.2. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2021

Le 29 octobre 2020, la société L'OPTICIEN AFFLELOU a pris le contrôle de la société OTTICA par voie d'acquisition de 100% de ses titres pour 1 430 milliers d'euros. Cette société exploite un magasin d'optique lunetterie à Semécourt (57280) Centre Commercial Auchan.

En juillet 2021, la société ARKANIA VISION a été absorbée par voie de fusion dans la société AAO et la société OFE a été absorbée par voie de fusion dans la société AAE. Les deux sociétés étaient consolidées en intégration globale au 31 juillet 2020.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Référentiel et textes appliqués

4.1.1. Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire au 31 juillet 2022

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les textes de ce référentiel normatif sont disponibles sur le portail Internet EUR-Lex de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standard Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des textes suivants, appliqués depuis le 1^{er} août 2021 :

- Modifications d'IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 »
Le Groupe a ainsi continué à appliquer la mesure de simplification prévue au paragraphe 46A d'IFRS 16 liés à la pandémie de COVID-19. Le montant comptabilisé en résultat net au 31 juillet 2022 s'élève à 0,3 millions d'euros (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes).
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 « Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 »

La réforme des taux d'intérêt de référence n'a, elle, pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, en décembre 2020, le comité d'interprétation IFRS IC a initié une discussion concernant les périodes de service auxquelles une entité attribue des prestations pour un régime à prestations définies particulier. Sur ce point, l'IFRS IC a rendu le 24 mai 2021 la décision définitive « Attributing Benefit to Periods of Service (IAS 19 « Employee Benefits »). Le comité a indiqué qu'en application de la norme, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et était plafonnée au nombre d'années consécutives de service défini pour le régime. La méthode historiquement appliquée par le Groupe consiste à linéariser l'acquisition des droits, entre la date d'entrée dans le dispositif et la date de départ en retraite. L'impact relatif à l'application de cette interprétation s'élève à 416 milliers d'euros net d'impôt au 31 juillet 2022 et a été comptabilisé en capitaux propres.

Enfin, en avril 2021, le Board de l'IASB a validé la décision définitive rendue en mars 2021 par le comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) concernant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel dans le cadre d'un contrat SaaS. Les travaux d'analyse menés sur l'exercice 2021-2022 ont conclu à l'absence d'impact significatif de cette décision sur les comptes consolidés du Groupe.

Les autres normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés clos au 31 juillet 2022.

4.1.2. Normes, interprétations et amendements aux normes publiés par IASB et homologuées ou en cours d'homologation par l'Union Européenne, dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 juillet 2022

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations suivantes. L'impact de l'application des amendements et interprétations suivants sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

- Modifications d'IAS 1 et de l'IFRS Practice Statement 2 : « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables »
- Modifications d'IFRS 3 : « Référence au Cadre conceptuel »
- Modifications d'IAS 16 : « Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue »
- Modifications d'IAS 37 : « Contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat »
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 »
- Modifications d'IAS 1 : « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – report de la date d'entrée en vigueur à janvier 2023 »
- Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction ».

4.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux des tableaux de l'annexe.

4.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

4.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées

4.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ». Un regroupement d'entreprises est défini comme une transaction ou autre événement permettant d'obtenir le contrôle d'une ou plusieurs entreprises. Une entreprise étant considérée comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs, susceptible d'être exploité et géré dans le but de fournir des biens ou des services à des clients, de produire des revenus de placement (tels que des dividendes ou des intérêts) ou de tirer d'autres produits d'activités ordinaires. Ainsi, une entreprise se compose d'intrants et de processus, appliqués à ces intrants, qui ont la capacité de contribuer à la création d'extrants.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat,

comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

4.3. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques), l'évaluation des provisions et dépréciations d'actif ainsi que les hypothèses retenues pour l'évaluation de la dette en application d'IFRS 16. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 4.7, 6.2.3.3, 6.2.4.2, 6.2.2 et 6.2.1	Tests de dépréciation des Goodwill, des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UGT Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 4.12 et 6.2.8	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Note 4.9	IFRS 16	Principales hypothèses retenues pour la détermination de la dette locative
Notes 4.15 et 6.6.3	Notification, procès et litiges	Evaluation des provisions et passifs liés à l'impôt sur les sociétés
Notes 4.16 et 6.2.14	Avantages du personnel et assimilés	Evaluation des provisions liées aux avantages du personnel et assimilés
Notes 4.18.2 et 6.1.8.4	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles

Les estimations comptables concourant à la présentation des états financiers au 31 juillet 2022 et au 31 juillet 2021 ont été réalisées dans le contexte de la " crise COVID-19 " entraînant un climat d'incertitude sur les perspectives économiques et financières. En conséquence, le Groupe a pris en compte les informations fiables disponibles à la date de préparation des états financiers consolidés.

4.4. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

4.4.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis

à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 4.11. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

4.4.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise de l'environnement économique dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Ecart de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

Les comptes établis dans une autre devise concernent l'activité des filiales en Suisse et en Asie

4.5. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent.

Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 2 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

4.6. Immobilisations corporelles

4.6.1. Evaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

4.6.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	10 à 20 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	6 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 4 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique en crédit-bail	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans	Linéaire

4.7. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérait plus pertinente.

4.8. Activités abandonnées, cédées ou en vue d'être cédées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de leur vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif ou groupe d'actifs et passifs comme détenus en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est une composante des activités du Groupe qui :

- représente une activité ou zone géographique distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une activité ou d'une région distinctes,
- ou est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée a lieu à la date de cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

4.9. Contrats de location

Le Groupe en tant que preneur

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer au passif, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs restants à payer à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux, l'éventuel droit au bail et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain en prenant en compte l'économie du contrat (et non uniquement les caractéristiques juridiques) ainsi que l'impact d'éventuels travaux d'agencement non amovibles liés à ce contrat qui pourraient constituer une incitation à l'exercice d'une option de renouvellement.

Le Groupe applique :

- les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros) ;
- l'amendement relatif aux allègements de loyer (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes)

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe dispose de contrats de location faisant l'objet d'une sous-location à des tiers (les franchisés principalement).

En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, et à défaut en tant que contrat de location simple. Pour les contrats de location-financement, le groupe comptabilise en tant que créance financière le montant de l'investissement net et décomptabilise l'actif de droit d'utilisation du contrat lié. Toute différence entre le droit

d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisé en résultat. La dette de loyer du contrat principal est maintenue au passif.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si les critères de classification (décrits ci-dessus) ne sont pas remplis. Pour les contrats de location simple, la contrepartie du contrat est comptabilisée dans les produits sur une base linéaire sur la durée du bail.

4.10. Autres actifs financiers

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat en fonction des deux critères suivants :

- un premier critère relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque instrument. L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si ces flux sont « uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le capital restant dû » (dit test « SPPI » ou Solely Payment of Principal and Interest) ;
- un second critère relatif au modèle économique utilisé par l'entreprise pour gérer ses actifs financiers. La norme IFRS 9 définit trois modèles économiques différents. Un premier modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, un deuxième modèle dont l'objectif économique est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et les « autres » modèles économiques.

L'identification du modèle économique et l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels relèvent du jugement pour s'assurer que les actifs financiers sont classés dans la catégorie appropriée.

Lorsque l'actif financier est un placement dans un instrument de capitaux propres, et qu'il n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les profits et pertes sur ce placement en autres éléments du résultat global.

À l'exception des créances commerciales, qui sont évaluées conformément à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15, les actifs financiers sont, lors de leur comptabilisation initiale, évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Lors de chaque clôture, les actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (recyclable) font l'objet d'un test de dépréciation basé sur la méthode d'estimation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés qui sont conformément aux dispositions normatives valorisés à leur juste valeur.

4.11. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est appliquée si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 %.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à leurs justes valeurs. La part efficace est comptabilisée dans le résultat global et la part inefficace est comptabilisée en résultat net.

4.12. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de l'activité de centrale d'achats du Groupe), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers).

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré. Les stocks font l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- 20% pour les produits sans rotation depuis plus d'un an
- 40% pour les produits sans rotation depuis plus de deux ans
- 80% pour les produits sans rotation depuis plus de trois ans
- 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

4.13. Autres actifs et passifs courants

4.13.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15. Puis, elles sont évaluées au coût amorti diminué des pertes attendues sur la durée de vie de la créance selon le modèle simplifié prévu par IFRS 9 ; celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu de délais de règlement courts. L'évaluation des pertes de crédit attendues est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ».

Les autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements des franchisés au titre de leurs achats auprès des fournisseurs référencés, ainsi que les remises consenties par les fournisseurs à reverser aux franchisés. L'évaluation des pertes de crédit attendues concernant les autres actifs courants est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci.

4.13.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux et aux dépenses de communication et sponsoring sont inscrites au bilan au coût amorti. Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée à l'actif du bilan diminuée des découverts bancaires, présentés dans les passifs financiers.

4.15. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :

- il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

4.16. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

4.17. Dettes financières

4.17.1. Emprunts et autres passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IFRS 9 « *Instruments financiers* ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 4.11 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

4.17.2. Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « *Instruments financiers : information à fournir et présentation* ». La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux du marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission et du rang de subordination) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements attendus sur la durée de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de la partie de l'emprunt inscrite en dette financière.

4.18. Impôts

4.18.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat global consolidé.

4.18.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.19. Présentation bilancielle – Courant/Non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

4.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

- Les revenus sur ventes des réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés, les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait au rythme de transfert du contrôle du service sur la durée du contrat de franchise ; les produits tirés des redevances en fonction des ventes sont comptabilisés à la date à laquelle la vente sous-jacente se réalise.
- Les revenus sur achats des réseaux comprennent : les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe. Ces ventes de produits griffés ALAIN AFFLELOU sont comptabilisés à la date du transfert du contrôle aux distributeurs exclusifs et aux franchisés. Les commissions de référencement, de ducroire, de distribution aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires sont comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des ventes.
- Les revenus des magasins détenus en propre comprennent : les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « ALAIN AFFLELOU », « OPTICAL DISCOUNT », et les ventes résultant de l'activité d'aide auditive « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN ». Le chiffre d'affaires est reconnu à la date du transfert du contrôle.

Le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net de la garantie et des remises accordées.

4.21. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- le coût d'achat et d'approvisionnement des montures ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des verres ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des lentilles ;
- le coût d'achat des accessoires et autres marchandises ;
- la variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus ;
- les coûts directs de communication.

4.22. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ». Les autres produits et charges opérationnels, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation et aux acquisitions ou cessions d'actifs corporels et incorporels ;
- les litiges majeurs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant, en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du groupe et correspondent à des événements majeurs, limités et inhabituels.

4.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

5. Information sectorielle

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels géographiques

Le Groupe organise son information sectorielle selon une segmentation géographique en trois zones : « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement et des magasins détenus en propre. Le segment « France » comprend en plus une activité de master-franchise audio. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du reporting interne qui sont revues par le Président, qui au sens d'IFRS 8 constitue le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la dernière section de cette Note et font l'objet d'une réconciliation avec le Résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du groupe par zone géographique, deux sociétés se classent naturellement dans la zone « Autres pays » :

- La filiale de négoce de montures exclusives domiciliée en suisse (AAB)
- La société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui porte des contrats de référencement international pour l'ensemble du groupe.

L'activité de négoce (AAB) et les contrats de référencement international (AAI) impactent l'ensemble du groupe. Le lieu géographique où ils se trouvent juridiquement ne détermine pas forcément d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir, sur l'ensemble des trois zones, les résultats de cette activité de négoce et de ces contrats de référencement et utilise les clés d'allocations suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives qui leurs sont livrées sur l'exercice ;
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés.

Le principal décideur opérationnel ne revoit pas d'informations réparties par zone géographique concernant les actifs et passifs du Groupe.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est présente dans la note 1.2, la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires en note 4.20 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
France	293 501	276 844
Espagne	74 538	72 899
Autres pays	15 769	15 512
Chiffre d'affaires	383 808	365 255
France	87 993	81 006
Espagne	15 467	16 295
Autres pays	3 483	3 375
EBITDA ajusté	106 943	100 676
France	-19 881	-15 922
Espagne	-7 296	-5 714
Autres pays	-570	-132
Amortissements et dépréciations	-27 748	-21 767
France	68 250	64 517
Espagne	8 170	10 441
Autres pays	2 913	3 244
EBIT ajusté	79 333	78 202
France	841 429	819 721
Espagne	128 597	136 229
Autres pays	18 750	19 390
Actif Immobilisé (1)	988 776	975 340

(1) comprenant GW, Marques, Immobilisations incorporelles et corporelles et Droit d'utilisation

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le Résultat opérationnel courant

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees des actionnaires et des management bonus.

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, les management fees des actionnaires et les management bonus.

Ils sont calculés comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	76 959	73 125
Management fees de l'actionnaire	1 187	1 188
Management bonus	1 188	3 889
EBIT ajusté	79 333	78 202
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 306	4 650
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	7 562	6 604
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (Ifrs 16)	14 655	13 048
Variation des provisions clients et stocks	-914	-1 828
EBITDA ajusté	106 943	100 676

5.3. EBITDA ajusté avant IFRS 16

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
France	87 993	81 006
Espagne	15 467	16 295
Autres pays	3 483	3 375
EBITDA ajusté	106 943	100 676
France	11 127	10 296
Espagne	5 432	4 895
Autres pays	519	465
Retraitement IFRS 16	17 077	15 657
France	76 867	70 710
Espagne	10 034	11 400
Autres pays	2 965	2 910
EBITDA ajusté avant IFRS 16	89 866	85 020

5.4. Activité destinée à être cédée

Le résultat des activités destinées à être cédées au 31 juillet 2021 est uniquement constitué des opérations résiduelles de la société OFE avant fusion dans la société AAE.

5.4.1. Résultat net de l'activité destinée à être cédée

(En milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires		
Coût des achats		
Salaires et charges sociales		
Autres achats et charges externes		
Autres impôts et taxes		
Amortissements et provisions		45
Résultat opérationnel courant		45
Autres éléments opérationnels non courants		374
Résultat opérationnel		419
Produits financiers		216
Coût de l'endettement		
Autres charges financières		0
Résultat financier		217
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		636
Produits (charges) d'impôts		-159
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées		477

5.4.2. Impact de l'activité destinée à être cédée sur l'indicateur suivi par le management

(En milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Résultat opérationnel courant		45
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		
Variation des provisions clients et stocks		
EBITDA ajusté		45

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	103 688	100 628
Revenus sur achats réseaux	163 136	168 532
Revenus des magasins détenus en propre	116 984	96 095
Chiffre d'affaires Groupe	383 808	365 255

La décomposition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Revenus optiques	370 829	354 236
Revenus audio	12 979	11 019
Chiffre d'affaires Groupe	383 808	365 255

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Salaires	-44 614	-41 806
Charges sociales	-17 296	-16 847
Crédit d'Impôt Recherche	651	244
Participation des salariés	-1 414	-1 821
Salaires et charges sociales	-62 673	-60 231

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est présenté en diminution des charges opérationnelles pour un montant de 1 149 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2022 dont 651 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 499 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes. Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2021, la diminution de charges était de 379 milliers d'euros dont 244 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 135 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2022	31/07/2021
France	815	726
Espagne	573	523
Autres pays	50	49
Effectif inscrit	1 438	1 298

L'évolution des effectifs s'explique principalement par l'évolution du périmètre succursaliste sur l'exercice.

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Frais de location et charges associées	-1 508	-303
Sous-traitance, honoraires et services divers	-12 314	-13 047
Charges d'entretien et réparation	-3 603	-2 569
Autres achats	-7 029	-6 788
Autres achats et charges externes	-24 455	-22 708

La variation des autres achats et charges provient essentiellement :

- des avoirs de loyers obtenus auprès des bailleurs pour 345 milliers d'euros (contre 1 087 milliers d'euros au 31 juillet 2021) ;
- de l'aide EBE dites « coûts fixes » pour 1 000 milliers d'euros comptabilisées au 31 juillet 2021. Cette aide française visait à couvrir une partie des pertes d'exploitation générées pendant les périodes de fermeture administrative des succursales AFFLELOU situées dans les centres commerciaux durant la troisième phase de confinement en France.

6.1.5. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-6 306	-4 650
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-7 562	-6 604
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (Ifrs 16)	-14 655	-13 048
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	914	1 828
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	29	158
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	-167	550
Amortissements et provisions	-27 748	-21 767

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Plus (moins) values des éléments d'actifs cédés net des reprises sur cessions	144	-4
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions	-5 285	-3 717
Dotations/Reprises pour risques et charges non courantes	-125	-250
Autres	-1 279	-3 330
Autres éléments opérationnels non courants	-6 546	-7 301

Le poste plus (moins) values des éléments d'actifs cédés net des reprises sur cessions comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés du périmètre succursaliste constatés sur cette période et les impacts des fermetures de magasins et sorties sur l'exercice.

Le poste de dotations et reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions comprend principalement :

- les dépréciations de Goodwill pour 1 616 milliers d'euros (voir Note 6.2.1) contre 1 021 milliers d'euros au 31 juillet 2021 ;
- les dépréciations de la marque OPTICAL DISCOUNT pour 2 544 milliers d'euros (voir Note 6.2.2) au 31 juillet 2022. Ce poste comprenait une reprise de dépréciation de la marque MALENTILLE de 360 milliers d'euros et une dépréciation de la marque OPTICAL DISCOUNT pour 3 057 milliers d'euros au 31 juillet 2021 ;
- les dépréciations d'immobilisations corporelles pour 1 248 milliers d'euros constatées au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2022 dans le cadre des tests de dépréciation.

La variation du poste Autres correspond principalement à des indemnités de départ versées au cours de l'exercice 2021 pour 2 100 milliers d'euros.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	259	252
Produits financiers sur créances de location financement	1 110	1 045
Autres produits financiers	324	468
Reprises sur provisions financières	1 479	288
Produits financiers	3 172	2 053
Intérêts sur obligations convertibles	-15 730	-35 040
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-26 561	-21 485
Charges financières sur dette locative	-5 136	-4 462
Autres charges financières liées à l'endettement	-530	-3 378
Coût de l'endettement financier brut	-47 958	-64 365
Dotations et provisions financières	-144	-676
Charges d'intérêts leasing	-33	0
Charges financières diverses	-3 223	-1 557
Autres charges financières	-3 400	-2 233
Charges financières	-51 357	-66 598
Résultat financier	-48 186	-64 544

Les produits financiers de 3 172 milliers d'euros au 31 juillet 2022 sont principalement liés aux reprises de provisions financières, aux intérêts des crédits vendeurs, aux frais de dossier et intérêts des avances aux franchisés, ainsi qu'aux gains de change. Au 31 juillet 2021, les produits financiers s'élèvent à 2 053 milliers d'euros et sont de même nature.

La diminution des intérêts sur les obligations convertibles s'explique principalement par la forte réduction des encours de ces obligations convertibles par suite d'un remboursement de 135 millions d'euros effectué en mai 2021, dans le cadre du refinancement du Groupe, puis par le remboursement supplémentaire de 11,5 millions d'euros et la conversion en action de 140 millions d'euros d'obligations convertibles intervenus en janvier 2022.

D'autre part, le refinancement en mai 2021 et la dette supplémentaire de 50 millions d'euros levée en janvier 2022 ont généré des intérêts sur emprunts obligataires supplémentaires.

Au 31 juillet 2021, les autres charges financières liées à l'endettement de 3 378 milliers d'euros étaient principalement composées des pénalités de remboursement par anticipation de l'emprunt historique pour 2 500 milliers euros.

Les charges financières diverses de 3 223 milliers d'euros au 31 juillet 2022 sont principalement liées aux pertes de change. Au 31 juillet 2021, les charges financières diverses s'élèvent à 1 557 milliers d'euros et sont de même nature.

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-47 958	-64 365
Charges d'intérêts capitalisées	15 730	35 040
Charges financières sur dette locative	5 136	4 462
Frais d'emprunt reconnu selon méthode du TIE	1 975	3 255
Intérêts courus non échus et autres	454	809
Intérêts financiers nets versés	-24 662	-20 799

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Charges financières sur dette locative IFRS16	-5 136	-4 462
Intérêts courus non échus sur dettes locatives	-54	-100
Intérêts payés sur dettes locatives	-5 082	-4 362

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale en France est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : 3ABOD, ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA et LSFA. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. La société mère conserve ces économies d'impôt. En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constitué par ALAIN AFFLELOU ESPANA, AAO OPTICO, AA LATAM, ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	22 228	1 280
Taux d'impôt théorique	28,41%	32,03%
Impôt Groupe théorique	-6 315	-410
Effet des différences de taux	1 587	10 200
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-375	-195
Utilisation de déficits sur l'exercice non activés antérieurement	0	195
Règlement d'ensemble		-38 407
Effet report variable	15	128
Intérêts excédentaires	-4 900	-8 651
Autres différences permanentes	-1 781	-2 582
CVAE	-702	-605
Crédits d'impôt	327	121
Charges d'impôts effectivement constatées (1)	-12 144	-40 206
dont impôt exigible	-7 305	-7 976
dont impôt différé	-4 839	-32 229
Taux d'impôt effectif moyen	54,63%	n.a

(1) La charge d'impôts effectivement constatée a été retraitée en 2021 de la charge d'impôts des activités destinées à être cédées pour -159 milliers d'euros.

Au 31 juillet 2021, l'impact du règlement d'ensemble pour -38 407 milliers d'euros correspondait à l'effet impôt de l'accord conclu avec l'administration fiscale au titre de la déductibilité des charges d'intérêts des obligations convertibles, déterminé sur la base d'un taux théorique d'impôt de 32,03% alors que le montant d'impôt différé avait été comptabilisé sur la base du taux d'impôt effectif pour 30 967 milliers d'euros. L'effet taux d'impôt était présenté dans la rubrique « effet des différences de taux ».

6.1.8.3. Impôts exigibles

(en milliers d'euros)	01/08/2021 (12 mois)	Flux de trésorerie BFR	Variation de périmètre et de change	31/07/2022 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	1 076	385	-490	972
Dettes d'impôts exigibles	3 768	258	-66	3 960
Impôts exigibles	2 691	-127	424	2 988

6.1.8.4. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2021	Réserves	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Mvts de périmètre	Autres mvts	31/07/2022
Reports déficitaires	32 112		-4 489				27 623
Elimination des provisions à caractère intra-groupe	-236		17			187	-32
Frais d'acquisition de titres	2 188		77		-18		2 247
Provisions pour retraite	599	-142	-7	-86	78		442
Participation des salariés	547		-162				385
Instruments financiers et obligations convertibles	-7 138	5 611	111	-270			-1 686
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles (1)	-168 773		922		15	-187	-168 023
Provisions réglementées	-4 844		-11				-4 856
Dépréciation des immobilisations incorporelles	2 611		154				2 765
Etalement Droits d'entrés	328		23				351
IFRS 16	2 902	-3	342		0		3 241
Autres différences temporelles	1 374		-1 816	0	77	1 617	1 252
Impôts différés nets	-138 332	5 467	-4 839	-356	152	1 617	-136 291
Actifs d'impôts différés	1 957	5 467	-5 994	-86	152	342	1 840
Passifs d'impôts différés	-140 289		1 155	-270		1 275	-138 131

(1) La mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres Immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

A la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(En milliers d'euros)	31/07/2022		31/07/2021	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale				
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	8 683	2 989	8 638	2 974
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	4 710	1 245	4 881	1 261
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	5 039	1 058	4 167	875
Déficits fiscaux des sociétés d'autres pays	810	134	689	114
Total	19 242	5 427	18 376	5 223

Les pertes de l'intégration fiscale française comprenant AFFLELOU, AAFR, 3ABOD, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA et LSFA peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes avant l'intégration fiscale de l'opticien Afflelou (LOA) peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale de F2L et des sociétés du périmètre CARON peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre.

Les déficits fiscaux des sociétés françaises sont imputables sur les bénéfices au titre d'un exercice à hauteur d'un million d'euros et à 50% du bénéfice excédent ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite d'un million d'euros.

Depuis le 1 janvier 2017 les pertes générées au Portugal peuvent être reportées sur une période de 5 ans, exception faite des pertes fiscales générées en 2020 et 2021 qui peuvent être reportées de 12 ans.

Les pertes des sociétés espagnoles peuvent être reportées indéfiniment. Le report en avant est limité à 70% du bénéfice et au maximum d'un million d'euros.

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent : d'une part, aux actions accordées dans le cadre des obligations convertibles émises lors du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des obligations convertibles en actions (OCA), soit potentiellement 11 926 848 actions; d'autre part, aux actions accordées, qui comprennent des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A, soit potentiellement 6.596.000 actions, et des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B, soit potentiellement 9.520.000 actions.

Les instruments émis par le Groupe n'ont eu aucun effet dilutif sur les exercices 2021 et 2022. Le nombre maximum d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève 28.042.848 actions.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Goodwill

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètres	31/07/2022
Valeur brute	256 314	1 312	-1 978	-381	11 840	267 107
Dépréciations cumulées	-42 625	-1 616	589	432		-43 220
Valeur nette	213 689	-304	-1 389	51	11 840	223 887

Les flux relatifs aux mouvements de périmètre correspondent aux Goodwills des sociétés acquises sur l'exercice (cf. note 2.4)

6.2.2. Marques

Au 31 juillet 2022, la valeur totale des marques s'élève à 651 825 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/07/2022			31/07/2021		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette	Brut	Dépréciation	Valeur nette
Alain Afflelou	650 000		650 000	650 000		650 000
Optical Discount	5 600	-5 600	0	5 600	-3 057	2 544
Malentille.com	2 000	-175	1 825	2 000	-175	1 825
Total	657 600	-5 775	651 825	657 600	-3 231	654 369

Le Groupe a été acquis en date du 17 juillet 2012 par Lion Seneca Lux 2 (LSL2) via sa filiale AFFLELOU (société mère du groupe consolidé) ayant entraîné la valorisation de la marque Alain Afflelou à 650 millions d'euros, dans le cadre de la comptabilisation de la prise de contrôle en application d'IFRS 3.

Compte tenu de l'arrêt programmé à fin 2024 des activités du franchiseur pour l'enseigne Optical Discount, le Groupe a comptabilisé une dépréciation complémentaire de 2 544 milliers d'euros au 31 juillet 2022 sur la marque Optical Discount, ramenant cette dernière à une valeur nulle.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2022			31/07/2021		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Concessions, brevets	37 141	-21 857	15 284	27 708	-15 965	11 743
Autres immobilisations incorporelles	3 469	-38	3 431	2 772	-110	2 662
Total	40 610	-21 895	18 715	30 480	-16 075	14 405

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Concessions, brevets	27 708	5 839	-433	4 013	14	37 141
Autres immo. incorporelles	2 772	4 782	-72	-4 013		3 469
Total	30 480	10 621	-505		14	40 610

Les autres mouvements correspondent principalement à l'activation des immobilisations incorporelles en cours.

6.2.3.3. Dépréciation et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Concessions, brevets	-15 965	-6 306	429	-14	-21 857
Autres immo. Incorp et en cours	-110		72		-38
Total	-16 075	-6 306	500	-14	-21 895

6.2.4. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/07/2022			31/07/2021		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97	0	97	-97	
Matériel et outillage industriel	32 906	-23 808	9 099	29 754	-20 989	8 765
Autres immo. corporelles	41 203	-27 222	13 981	33 738	-20 089	13 649
Immobilisations en cours	1 497		1 497	1 528		1 528
Total	75 704	-51 127	24 577	65 117	-41 175	23 942

6.2.4.1. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Constructions	97	0				97
Matériel et outillage industriel	29 754	3 698	-926	54	326	32 906
Autres immo. corporelles	33 738	5 571	-2 088	532	3 450	41 203
Immobilisations en cours	1 528	555		-587		1 497
Total brut	65 117	9 824	-3 013	0	3 776	75 704

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 9 824 milliers d'euros répartis pour 7 098 milliers d'euros en France, 2 706 milliers d'euros en Espagne et 20 milliers d'euros dans les Autres Pays. Les acquisitions sont principalement liées à des aménagements de magasins succursalistes et à des acquisitions de magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent essentiellement les actifs des magasins cédés par les pôles succursalistes sur la période. Les mouvements de périmètre correspondent principalement à l'entrée des sociétés du groupe Caron, A+ et Eric Afflelou dans le périmètre de consolidation.

6.2.4.2. Amortissements et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Constructions	-97					-97
Matériel et outillage industriel	-20 989	-3 142	668	-69	-276	-23 808
Autres immo. corporelles	-20 089	-5 737	1 332	-15	-2 712	-27 222
Immobilisations en cours						
Total	-41 175	-8 879	1 999	-84	-2 988	-51 127

6.2.5. Droit d'utilisation et créances de sous location

(en milliers d'euros)	31/07/2022			31/07/2021		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
France	101 200	-58 824	42 376	96 212	-52 938	43 274
Espagne	53 943	-28 522	25 421	50 037	-26 492	23 544
Autres	3 546	-1 572	1 974	3 194	-1 077	2 117
Total droit d'utilisation	158 689	-88 918	69 771	149 443	-80 507	68 935

6.2.5.1. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
France	96 212	4 908	-3 855	1 411	4 682	101 200
Espagne	50 037	6 722	-2 264	1		53 943
Autres	3 194	452	-68	15		3 546
Total droit d'utilisation (y compris droit au bail) - brut	149 443	12 083	-6 187	1 426	4 682	158 689

6.2.5.2. Amortissements et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
France	-52 938	-8 607	3 855	-22	-1 112	-58 824
Espagne	-26 492	-4 293	2 264	-1		-28 522
Autres	-1 077	-564	68	1		-1 572
Total Amort. et pertes de valeur	-80 507	-13 465	6 187	-22	-1 112	-88 918

6.2.5.3. Créances de sous-location long terme et court terme

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Acquisitions	Remboursement	Diminutions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Créances de sous location à long terme	14 320	4 968	6	-744	-2 900	27	15 677
Créances de sous location à court terme	3 001	221	-2 890	-316	3 034	3	3 052
Total Brut	17 321	5 189	-2 884	-1 060	134	29	18 729

6.2.6. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

6.2.6.1. Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les actifs et goodwill directement liés aux magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill affectés à des groupes d'UGT.

Un test de dépréciation des actifs et du goodwill directement lié est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. corrigé des effets de la période Covid correspondant aux conditions potentielles de marché.

En 2016, le goodwill d'origine a été affecté, à la suite du changement du reporting interne du Groupe, aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque Alain Afflelou ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques et goodwill d'Optical Discount et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ».

6.2.6.2. Modalités de mise en œuvre des tests au niveau des groupes d'UGT – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan établi par le Groupe à cinq ans, les principales hypothèses sont décrites ci-après.

6.2.6.3. Résultats des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2022 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2023, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 46 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 7 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2022. Les taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel pour les UGT France et autres pays sont respectivement de 9,5% et 1,5%. Les taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel pour l'UGT Espagne sont respectivement de 10% et 1,5%.

Un test de sensibilité sur la variation à la hausse ou à la baisse de 1% du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation, utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2022, a été réalisé sans faire apparaître d'impact sur la charge comptabilisée au titre de l'exercice 2022 pour les UGT France, Espagne et Autres Pays.

6.2.7. Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Prêts	6 917	2 165	-2 414	150		6 817
Autres immo. financières	10 946	1 977	-391	9	241	12 781
Total Brut	17 862	4 142	-2 805	159	241	19 598
Dépréciations	-2 162	-144	1 177	0	0	-1 128
Total Net	15 701	3 997	-1 627	159	241	18 470

Les variations en acquisitions et cessions comprennent des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA, des obligations convertibles souscrites par LOA au profit de franchisés en France, ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne. Les autres immobilisations financières intègrent notamment des dépôts de garantie.

6.2.8. Stocks

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Activité succursale	12 008	12 044
Activité négoce	13 776	11 783
Autres	616	800
Total des stocks de marchandises	26 400	24 628
Provisions	-3 446	-2 744
Total Net	22 953	21 884

6.2.9. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Redevances de franchise et de communication	49 509	52 580
Commissions de référencement, ducroire et distribution	6 827	6 874
Ventes de produits exclusifs	857	570
Activité succursaliste	5 122	4 729
Autres créances	304	206
Total Brut	62 618	64 960
Provisions	-4 983	-5 983
Total Net	57 635	58 977

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Total Brut	62 618	64 960
Non échues	49 528	46 615
- 30 jours	3 512	3 996
de 30 jours à 60 jours	843	2 632
de 60 jours à 90 jours	649	2 044
+ de 90 jours	8 086	9 674

6.2.10. Dettes fournisseurs

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Total Brut	50 659	55 131
Non échues	47 236	46 417
- 30 jours	2 175	1 265
de 30 jours à 60 jours	84	2 830
de 60 jours à 90 jours	34	1 612
+ de 90 jours	1 130	3 007

Au 31 juillet 2022 et 2021, l'encours à plus de 60 et 90 jours correspond principalement aux décalages de paiement de loyers durant la période de Covid-19.

6.2.11. Autres actifs et passifs courants

6.2.11.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Personnel	191	389
Etat : autres créances fiscales	9 097	10 109
Débiteurs divers	54 207	58 235
Créances sur cession des immobilisations		1 335
Charges constatées d'avance	3 925	3 330
Total	67 420	73 399

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	44 411	47 368
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	4 874	5 665
Avances de trésorerie	321	285
Autres créances	4 601	4 918
Total	54 207	58 235

6.2.11.2. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Dettes sociales	16 378	16 340
Dettes fiscales	12 026	12 136
Créditeurs diverses	66 815	65 968
Produits constatés d'avance	14 976	15 078
Total des autres passifs courants	110 195	109 521

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Activité centrale de paiement	50 354	49 283
Activité centrale d'achats de verres	10 869	11 548
Autres dettes	5 592	5 136
Total	66 815	65 968

6.2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités du Groupe se composent essentiellement des comptes courants bancaires.

6.2.13. Capitaux propres

Au 31 juillet 2022, le capital social s'élève à 245.335.142,61 euros, composé de 459.429.106 actions entièrement libérées de valeur nominale de 0,534 euro, dont 393.857.994 actions ordinaires, 18.036.315 actions avec droit préférentiel de catégorie D (ADP D), 21.591.760 actions avec droit préférentiel de catégorie T (ADP T) et 25.943.037 actions avec droit préférentiel de catégorie D' (ADP D').

- Les actions ordinaires du Groupe ont un droit de vote et donnent droits à distribution et au boni de liquidation, après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits. Les actions préférentielles n'ont pas de droit de vote.
- Les actions avec droit préférentiel de catégorie D bénéficient d'un droit prioritaire sur toutes les distributions de dividendes, réserves ou primes jusqu'à complet paiement d'un Dividende Prioritaire D annuel cumulatif égal à 14% du prix d'émission (prime incluse, le cas échéant) des ADP D et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre des exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture de la Société) sur la base d'une année de 360 jours et pour la première fois à la date de la première clôture suivant la date d'émission de l'ADP D.
- Les actions avec droit préférentiel de catégorie T bénéficient d'un droit prioritaire sur toute distribution de quelque nature qu'elle soit (dividendes, acomptes sur dividendes, réserves, boni de liquidation) (le "Dividende Prioritaire T") jusqu'à complet paiement d'un montant correspondant au nominal des ADP T augmenté d'un montant annuel cumulatif égal à 14% de la valeur nominale des ADP T et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre d'exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture d'un exercice de la Société) sur la base d'une année de 360 jours et pour la première fois, à la date de la première clôture suivant la date d'émission de l'ADP T.
- Les actions avec droit préférentiel de catégorie D' bénéficient d'un droit prioritaire sur toute distribution de quelque nature qu'elle soit (dividendes, acomptes sur dividendes, réserves, boni de liquidation) (le "Dividende Prioritaire D'") annuel cumulatif d'un montant égal à 14% de la Valeur de Référence, calculé à compter du 1er août 2022 et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre d'exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture d'un exercice de la Société) sur la base d'un exercice de 360 jours et pour la première fois, à compter du 31 juillet 2023 (exclus).

Par ailleurs, il existe des titres donnant accès au capital, sous forme de Bons de Souscription d'Actions. 16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU dont 6.596.000 BSA Mezzanine AFFLELOU tranche A donnent droit de souscrire un nombre maximum de 6.596.000 actions ordinaires de la Société AFFLELOU sous réserve d'éventuels

ajustements et 9.520.000 BSA Mezzanine AFFLELOU Tranche B donnent droit de souscrire un nombre maximum de 9.520.000 actions ordinaires, sous réserve d'éventuels ajustements.

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2021 en 2022.

6.2.14. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France.

Indemnités de fin de carrière en France :

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- Table de mortalité : TF-TH 14/16,
- Droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- Âge de départ à la retraite :
 - 63 ans pour la catégorie Cadre(s),
 - 62 ans (franchiseur) et 63 ans (succursales) pour la catégorie Agents de Maîtrise
 - 62 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : départ volontaire

Hypothèses	31/07/2022	31/07/2021
Taux de charges patronales (franchiseur)	46.4%	46,8%
Taux de charges patronales (succursale)	37.0%	42,0%
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	2.4%	3,2%
Taux d'évolution des salaires (succursale)	2.5%	2,4%
Taux de turnover (franchiseur)	6.6%	8,5%
Taux de turnover (succursale)	12.0%	14,4%
Taux d'actualisation	2.8%	0,7%

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec IAS 19 révisée pour un montant de 247 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2022, et de 11 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2021. Le produit total de 29 milliers d'euros en 2022 (158 milliers d'euros en 2021) est comptabilisé au titre des régimes à prestations définies.

Par ailleurs, en décembre 2020, le comité d'interprétation IFRS IC a initié une discussion concernant les périodes de service auxquelles une entité attribue des prestations pour un régime à prestations définies particulier. Sur ce point, l'IFRS IC a rendu le 24 mai 2021 la décision définitive « Attributing Benefit to Periods of Service (IAS 19 « Employee Benefits »). Le comité a indiqué qu'en application de la norme, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et était plafonnée au nombre d'années consécutives de service défini pour le régime. La méthode historiquement appliquée par le Groupe consiste à linéariser l'acquisition des droits, entre la date d'entrée dans le dispositif et la date de départ en retraite. L'impact relatif à l'application de cette interprétation s'élève à 416 milliers d'euros net d'impôt au 31 juillet 2022 et a été comptabilisé en capitaux propres.

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse :

Le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances.

Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.15. Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	Mouvements de périmètres	31/07/2022
Provisions pour litiges	1 760	210	-143			1 827
Autres provisions	1 808	658	-364	-375	203	1 931
Provisions non-courantes	3 568	868	-507	-375	203	3 758
Provisions pour risques	95	100		-45		150
Provisions courantes	95	100		-45		150
Total provisions	3 663	968	-507	-420	203	3 908

Provisions non courantes :

- Les provisions pour litiges comprennent des affaires prud'homales et un litige TVA.
- Le poste Autres provisions comprend différentes provisions constituées au titre de risques fiscaux ou d'autres risques liés à l'exploitation avec certains franchisés ou fournisseurs.

Provisions courantes :

Les provisions courantes comprennent principalement des provisions pour restructuration.

6.2.16. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants pour 6,7 millions d'euros concernent uniquement un crédit vendeur d'Eric Afflelou octroyé à LOA dans le cadre de l'acquisition des deux sociétés Eric Afflelou et A+.

6.2.17. Passifs financiers

6.2.17.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2022		31/07/2021	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Obligations convertibles en actions		39 300		153 371
Emprunts obligataires convertibles		39 300		153 371
Senior secured notes	2 105	454 765	1 855	403 990
Senior subordinated floating rate notes	767	73 717	976	73 843
Financement extérieur au Groupe	2 872	528 482	2 831	477 833
Prêts à moyen terme	336	885		
Découverts et mobilisations de créances	94		100	
Dépôts de garantie		1 271		1 223
Dettes financières diverses	429	2 156	100	1 223
Total dettes financières	3 301	569 938	2 930	632 427

La part à court terme des emprunts obligataires convertibles de haut rendement High Yield correspond principalement aux intérêts courus au 31 juillet 2022 et au 31 juillet 2021.

6.2.17.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Dettes financières à l'ouverture	635 357	680 533
Souscription d'emprunts	50 141	485 050
Remboursement d'emprunts	-11 944	-580 282
Charge d'intérêts de la période	18 124	39 029
Variation des concours bancaires courants	-6	88
Mouvements de périmètre	1 545	0
Autres mouvements	-119 977	10 940
Dettes financières à la clôture	573 239	635 357

Les autres mouvements au 31 juillet 2022 comprennent

- la conversion d'obligations convertibles en actions pour -140 millions d'euros
- l'impact du reclassement de la part des obligations convertibles en capitaux propres consolidés pour 21 728 milliers d'euros contre 20 294 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
- l'activation des frais d'emprunt pour -1 703 milliers d'euros (sur le financement du Groupe mis en place sur l'exercice) contre -9 354 milliers d'euros au 31 juillet 2021.

6.2.17.3. Détail des principales sources de financement

6.2.17.3.1. Dette obligataire High Yield de 535 millions d'euros

Le Groupe a procédé en mai 2021 au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de haut rendement High Yield, pour un montant total de 415 millions d'euros. Ce remboursement anticipé a représenté 417,5 millions d'euros en raison de pénalités de 1% pour le remboursement de la tranche fixe (250 millions d'euros) de cette émission obligataire.

Ce remboursement anticipé a été réalisé via l'émission par AFFLELOU, maison mère du groupe, de deux nouvelles tranches obligataires de montants de 410 millions d'euros et 75 millions d'euros en date du 19 mai 2021 et à échéance de respectivement mai 2026 et mai 2027. Le produit de ces émissions, cumulé avec la trésorerie disponible du groupe ont outre le remboursement de la dette obligataire préexistante, permis le remboursement de 135 millions d'euros d'obligations convertibles détenues par les actionnaires du Groupe.

En janvier 2022, le Groupe a émis 50 millions d'euros, dans la tranche de 410 millions d'euros de Senior Secured Notes, portant ainsi le montant total de cette tranche à 460 millions d'euros. Cette émission complémentaire s'est effectuée à des conditions identiques à la souche existante. Elle a permis, avec la trésorerie disponible, une remontée aux actionnaires de 59,2 millions d'euros, opération s'inscrivant dans le cadre de l'évolution de l'actionnariat précitée.

Les tranches obligataires ont désormais les caractéristiques suivantes :

	Tranche senior Senior secured notes	Tranche junior Subordinated Floating rate notes
Montant	460.000.000€	75.000.000€
Taux	Fixe 4,25% paiements semestriels	Variable : Euribor + 8% (Euribor minimum 0%) Paiements trimestriels La tranche junior a été couverte à hauteur de 50 millions d'euros sur une base d'Euribor à 0.50%.
Echéance	In fine, Mai 2026	In fine, Mai 2027
Emetteur	AFFLELOU Sas	AFFLELOU Sas
Garanties et sûretés	▪ Dette garantie par 3ABOD, Alain Afflelou Franchiseur, LOA, LSFA, AAI et 3ABOE ▪ Nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ▪ Nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées ▪ S'agissant de la tranche de 75.000.000€, le remboursement de celle-ci est subordonné au remboursement de la tranche senior	
Clauses limitatives (covenants)	▪ Pas de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda) ▪ Remboursement anticipé assorti de pénalités décroissantes dans le temps ▪ Exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle, sauf à ce que le ratio de dette nette sur rentabilité n'excède pas le niveau à l'émission, ou que la notation par les agences de rating soit au moins équivalente à celles au moment de l'émission ▪ Limitation de l'endettement supplémentaire ▪ Limitation des remontées aux actionnaires	

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe continue de communiquer, comme par le passé, de façon trimestrielle des comptes consolidés résumés et de façon annuelle des comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois. Le groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2022.

6.2.17.3.2. Ligne de crédit renouvelable de 30 millions d'euros (RCF)

Cette nouvelle émission a été assortie de la mise en place d'une ligne de crédit RCF de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, avec une durée de 54 mois à compter de mai 2021. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculée selon un ratio de levier. Une commission de non-utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres des sociétés AFFLELOU et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO) et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA (post ifrs16) ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 58 millions d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2022. La ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage à date et était donc totalement disponible au 31 Juillet 2022. Le groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2022.

6.2.17.3.3. Prêt garanti par l'Etat (PGE)

Le Groupe avait contracté en juillet 2020 un Prêt Garanti par l'Etat auprès de ses banquiers partenaires pour un montant de 30 millions d'euros, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement de l'Etat face à l'épidémie COVID-19. Ce prêt, mis en œuvre en faveur d'Alain Afflelou Franchiseur et qui portait sur une durée d'un an, a été remboursé par anticipation en mai 2021, dans le cadre du refinancement obligataire présenté en supra.

Par ailleurs, les Prêts garantis par l'Etat (PGE) des sociétés acquises sur l'exercice ont été incorporé dans la dette financière consolidée pour un montant total de 1,2 millions d'euros.

6.2.17.3.4. Obligations convertibles émises par AFFLELOU

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Diminutions	Capitalisation des intérêts	31/07/2022
Emission obligations convertibles	36 780	-28 819		7 961
Capitalisation des intérêts	116 591	-91 030	5 778	31 339
Total obligations convertibles	153 371	-119 849	5 778	39 300

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 201 489 998 obligations convertibles en actions (OCA), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14%. Au 31 juillet 2022, les OCA sont valorisées à 45 220 656 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OCA sont capitalisés (la première capitalisation intervenant le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles a été modifiée à novembre 2027, contre juillet 2027 auparavant. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

Part en capitaux propres des obligations convertibles :

Les obligations convertibles en actions ont été comptabilisées en dette et en capitaux propres. A la date d'émission, et conformément à IAS 32, la composante dette a été déterminée en actualisant la valeur des flux contractuels de la dette convertible à un taux de marché estimé à 17% (voir Note 4.17.2). L'écart entre la valeur de l'instrument composé et la composante dette a été inscrit en capitaux propres, dans les "Autres réserves" pour un montant initial de 66 274 milliers d'euros. Au 31 juillet 2022, la valeur de l'instrument en capitaux propres est de 5 921 milliers d'euros.

6.2.17.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2022
Valeur comptable des OC		39 300					39 300	39 300
Emprunts obligataires		39 300					39 300	39 300
Senior secured notes	2 105	454 765			454 765			456 870
Senior subordinated floating rate notes	767	73 717				73 717		74 485
Financement extérieur	2 872	528 482			454 765	73 717		531 354
Prêts à moyen terme	336	885	335	335	214			1 220
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	94							94
Dépôts de garantie	0	1 271	1 250	21				1 271
Dettes financières diverses	429	2 156	1 585	356	214			2 585
Total des dettes financières	3 301	569 938	1 585	356	454 979	73 717	39 300	573 239

6.2.18. Dettes de location

6.2.18.1. Evolution des dettes de location

(En milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Dettes de location à l'ouverture	90 248	83 677
Remboursement d'emprunts	-21 238	-19 540
Charge d'intérêts de la période	5 136	4 462
Nouvelles obligations locatives	21 070	25 520
Réévaluation à la baisse	-4 174	-5 327
Autres mouvements	1 548	1 456
Dettes de location à la clôture	92 590	90 248

6.2.18.2. Ventilation des dettes de location par échéance

(En milliers d'euros)	31/07/2022	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Court Terme	16 454	16 454			
Dettes Long Terme	76 135		15 292	35 749	25 094

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2022, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte soit sur des emprunts à taux fixe, soit sur des emprunts à taux variable en contractant des instruments dérivés pour couvrir la volatilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt. En fin d'année 2021, le Groupe a couvert 50 millions d'euros à échéance 2025, sur une base d'un taux maximum variable indexé sur Euribor à 0.50%. Compte tenu de la hausse rapide des taux d'intérêts, la juste valeur de l'instrument financier pour 1 million d'euros au 31 juillet 2022 a été comptabilisé en capitaux propres.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

En dehors de son activité d'achats auprès de son fournisseur OKIA, le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la parité euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe a mis en place des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, avec son fournisseur principal OKIA. Un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux

parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat. Dans le cadre de l'exercice budgétaire, le Groupe a identifié les risques liés à une dégradation de la parité dollar / euro, pour l'exercice à venir.

Enfin, des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de Ducroire.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'une ligne de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 millions d'euros non tirée au 31 juillet 2022 permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales. En outre, le Groupe revoit périodiquement les hypothèses de son plan d'affaires pluri-annuel. Les objectifs de développement et de génération de flux nets de trésorerie (après opérations d'investissements et de financements) ont été revus dans ce cadre, et tiennent compte d'un environnement changeant en matière de financement des groupes sous LBO.

6.3.5. Mise en place d'une cartographie complète des risques

En complément des risques précités, le groupe a mis en place au cours de l'exercice passé une cartographie complète des risques auxquels il est exposé. Ce projet a été mis en œuvre avec l'accompagnement du cabinet Grant Thornton. Il a conduit à identifier 11 risques principaux pour le Groupe. A la suite de cette première phase, les responsables de suivi de chacun des risques ont été désignés, l'objectif étant à la fois d'anticiper leur avènement éventuel et de préparer les actions en vue d'y remédier ou d'y faire face. Dans cette logique, le Groupe a par exemple mis en place une cellule de suivi du risque inflationniste et de la conjoncture de consommation, avec un triple objectif : identifier les signes avant-coureurs d'un impact sur la consommation du choc inflationniste (trafic en magasins, volumes de ventes, prix constatés), anticiper des offres futures destinées à contrecarrer l'impact de l'inflation, et accompagner l'ensemble du réseau pour y faire face.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2022 Valeur comptable	Valeur de marché	Ventilation par classification comptable		
			Juste Valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	18 470	18 470			18 470
Créances de sous location	18 729	18 729			18 729
Actifs financiers dérivés	1 046	1 046	1 046		
Créances clients	57 635	57 635			57 635
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 373	55 373		55 373	
Emprunts obligataires convertibles	39 300	39 300			39 300
Financement extérieur au Groupe	531 354	490 294			531 354
Dettes financières diverses	2 585	2 585			2 585
Dettes locatives	92 590	92 590			92 590
Dettes fournisseurs	50 659	50 659			50 659

Au 31 juillet 2022, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif ou au passif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;

- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, la méthode de valorisation a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers conformément à IFRS 13 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à la bourse irlandaise), à la catégorie 2 pour les instruments de couvertures et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers).

Les tableaux ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25
- dans la troisième : la catégorie IFRS 9 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8.

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et variations

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2022 à 55 279 milliers d'euros (contre 38 557 milliers d'euros au 31 juillet 2021) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 373	38 657
Découverts bancaires	-94	-100
Total	55 279	38 557

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2022	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements de loyers – locations simples	42	213	172	41	
Garanties diverses en faveur de tiers	20 396	15 239	7 088	8 110	42
Cautions et garanties bancaires – Espagne	9 471	8 729	2 420	5 623	686
Cautions et garanties bancaires – France	5 509	2 457	1 346	1 111	0
Engagements donnés	35 418	26 638	11 026	14 884	728
Garanties liées aux magasins vendus par le Groupe	7 633	7 188	1 132	3 231	2 825
Engagements liés à la centrale de paiement	5 544	4 332	1 571	2 372	389
Cautions et garanties bancaires – Autres	1 674	973	0	973	0
Engagements reçus	14 851	12 493	2 703	6 576	3 214

Les garanties diverses en faveur des tiers correspondent principalement aux engagements de loyers que le Groupe a conservés auprès de certains bailleurs sur des magasins cédés, ayant pour contrepartie des engagements reçus, de même nature en faveur du Groupe, de la part des franchisés repreneurs. Par ailleurs, ces garanties intègrent des promesses d'achats de 6 magasins auprès d'un seul franchisé (contre trois franchisés aux 31 juillet 2021), pour

lequel des discussions avancées de substitution par d'autres franchisés sont en cours ainsi que des garanties données dans le cadre de l'obtention de crédit vendeur auprès de franchisés.

Les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, avec dans certains cas une quotité maximale de l'enveloppe globale.

Les engagements reçus liés à la centrale de paiement correspondent principalement à des nantissements et cautions consentis par les franchisés, sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement.

En outre, le Groupe bénéficie d'engagements reçus au titre de la relation avec les franchisés. Dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre des cautions personnelles en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires HT annuel en France et en Espagne. Toutefois, seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

Par ailleurs, dans le cadre du refinancement la dette, le Groupe a donné les engagements suivants :

- dette garantie par 3ABOD, Alain Afflelou Franchiseur, LOA, LSFA, AAI et 3ABOE ;
- nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ;
- nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées.

6.6.2. Dépendance du Groupe à l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3. Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Notification de déductibilité de la TVA

Le 8 décembre 2017, le Groupe a reçu une notification de l'Administration fiscale par suite d'un contrôle portant sur la TVA déduite par Optical Finance pour les années 2014 à 2016. Les ajustements notifiés par l'Administration fiscale s'élèvent à 1,5 million d'euros.

À la suite de la mise en recouvrement le 16 août 2018 par l'administration fiscale, le groupe a décidé de mettre en paiement la somme correspondant au redressement en principal à savoir 1 million d'euros ainsi que le montant des pénalités et intérêts de retard mis en recouvrement pour 0,5 million d'euros. Néanmoins le groupe, considérant la position de l'Administration infondée, a saisi le tribunal administratif de Paris lequel a rendu une décision de rejet dont le groupe a fait appel. Le Groupe a par ailleurs mis en jeu la garantie de passif conférée par les actionnaires cédants lors de l'acquisition d'Optical Finance par le Groupe et ce, dans la limite d'un montant d'un million d'euros.

Autres litiges fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés

À la suite d'un contrôle fiscal lancé en 2015 portant sur la période du 1er août 2009 au 31 juillet 2012, l'administration fiscale française a émis un premier avis de redressement fiscal réévaluant principalement le prix auquel Alain Afflelou Franchiseur a vendu certaines participations de filiales déficitaires en 2010, affirmant que ce prix de vente aurait dû être plus élevé afin d'être considéré comme étant de pleine concurrence. La société et ses conseillers juridiques et fiscaux estiment qu'il existe des arguments solides pour contester la position des autorités fiscales françaises. Si néanmoins les arguments de l'administration fiscale prévalaient, le montant potentiel du redressement serait de 21 millions d'euros en base d'impôt.

Contrôle des délais de paiement des fournisseurs

Le 21 septembre 2020, la DIRECCTE a initié un contrôle en lien avec l'engagement pris par la société Alain Afflelou Franchiseur de respecter les délais légaux de paiement formulés lors de sa demande d'obtention d'un prêt garanti par l'État (PGE).

Le 2 mars 2021, la société a formulé ses observations sur les délais de paiement contrôlés par la DIRECCTE sur la période du 1er juin 2020 au 31 août 2020 et a produit l'ensemble des documents à l'appui de ces observations.

Au terme d'une audition en date du 2 mars 2021, la DIRECCTE a dressé procès-verbal de déclaration et de prise de copie de documents.

A ce stade, la DIRECCTE n'a pas donné suite à cette audition.

6.7. Parties liées

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- La société Lion Seneca Lux 2, premier actionnaire de la société Afflelou et les entités qui la contrôlent :
 - La société Lion Capital assure des prestations de management au profit de la société Afflelou. A ce titre, le Groupe a enregistré une charge de 1 187 milliers d'euros en 2022 et 1 188 milliers d'euros en 2021.
 - La société Lion Seneca Lux 2 détient 9.281.123 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société au 31 juillet 2022 contre 46.747.672 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société au 31 juillet 2021. L'investissement correspondant s'élève à 35 190 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et 155 213 milliers d'euros au 31 juillet 2021, dont 13 275 milliers d'euros et 31 087 milliers d'euros de charges d'intérêts relatifs aux exercices 2022 et 2021 respectivement.
 - La société Afflelou a également accordé une convention de prêt de 2 000 milliers d'euros à Lion Seneca Lux 2, dont le solde s'élève à 204 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et à 354 milliers d'euros au 31 juillet 2021. Les produits d'intérêts au 31 juillet 2022 s'élèvent à 53 milliers d'euros contre 43 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
- Monsieur Alain Afflelou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :
 - La société Holding AA-OC détient 2.645.725 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 10 031 milliers d'euros et à 25 965 milliers d'euros au 31 juillet 2022, et 2021, respectivement, dont 2 298 milliers d'euros et 5 200 milliers d'euros, de charges d'intérêts relatifs aux exercices 2022 et 2021, respectivement.
 - Les sociétés Holding AAOC et AA Conseil Limited dont le gérant est Monsieur Alain Afflelou, assurent des prestations au profit d'AAI. La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou, dont la charge s'est élevée à 100 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et 100 milliers d'euros au 31 juillet 2021. La dette nette du Groupe envers Holding AAOC s'élève à 20 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et 20 milliers d'euros au 31 juillet 2021. La société AA Conseil Limited assure des prestations de conseil en stratégie commerciale, dont la charge nette s'est élevée à 224 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et 290 milliers d'euros au 31 juillet 2021. Le Groupe a une dette nulle envers AA Conseil Limited au 31 juillet 2022 contre une dette de 82 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
 - La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou profit de Lion Seneca France Audio (LSFA), dont la charge s'élève à 50 milliers d'euros au 31 juillet 2022 contre 50 milliers d'euros au 31 juillet 2021. La dette au 31 juillet 2022 s'élève à 8 milliers d'euros contre 8 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
 - La société Holding AAOC a acheté 70 milliers d'euros de masques à la société AAFR au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2021.
 - Les sociétés Holding AA fils et Holding AAOC sous-louent une partie des locaux de la société AAI. Au 31 juillet 2022, le produit du Groupe s'élève à 21 milliers d'euros contre 21 milliers d'euros au 31 juillet 2021. La créance du groupe est nulle au 31 juillet 2022 et au 31 juillet 2021.

- Monsieur Alain Afflelou donne à bail et à loyer à titre commercial à la société Eric Afflelou, filiale du Groupe Afflelou acquise le 6 octobre 2021, des locaux sis 14 avenue de la Libération 33110 Le Bouscat. La charge comptabilisée à ce titre s'élève à 19 milliers d'euros au 31 juillet 2022 incluant une charge constatée d'avance de 4 milliers d'euros.
- La Fondation Alain Afflelou, fondation d'entreprise de droit espagnol créée par AAE. La fondation a perçu 85 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et 70 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
- Le Fonds de dotation Alain Afflelou est le fonds de dotation créé par AAFR dont le président est Monsieur Alain Afflelou. Le fonds de dotation a perçu 1 millier d'euros au 31 juillet 2022 contre 89 milliers d'euros au 31 juillet 2021. Le Groupe n'a pas de dette ou de créance au 31 juillet 2022 et 2021.
- Madame Diane Leyre, membre de la famille de Monsieur Amaury Leyre (membre du conseil d'administration de la société Afflelou) a conclu un contrat de mannequinat avec la société AAFR. La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2022 s'élève à 80 milliers d'euros contre 2 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
- La société AA Sons Family Office composé des membres de la famille Afflelou et dirigée par Monsieur Romain Afflelou a des intérêts dans :
 - La société Synapse avec laquelle le Groupe a conclu un accord cadre en vue de permettre à son réseau d'opticiens en France de disposer d'une solution digitale de télémedecine en ophtalmologie permettant la mise en relation et l'organisation de consultations à distance entre patients et professionnels de santé (ophtalmologue et orthoptiste notamment) via une borne de téléconsultation. La charge comptabilisée au 31 juillet 2022 s'élève à 58 milliers d'euros et la dette est nulle.
 - La société Azfalte avec laquelle le Groupe a conclu un contrat de location de vélos électriques de fonction pour ses salariés à Paris. La charge comptabilisée au 31 juillet 2022 s'élève à 5 milliers d'euros et la dette est nulle.
- La société Cosmo Connected dirigée par Monsieur Romain Afflelou, spécialisée dans la vente de produits destinés à la micro-mobilité (signalétique pour casques de moto ou de vélo, lunettes connectées...) est un fournisseur référencé du Groupe Afflelou. Les achats de marchandises du Groupe auprès de ce fournisseurs s'élèvent à 28 milliers d'euros au 31 juillet 2022. Par ailleurs, le groupe a comptabilisé sur l'exercice une créance de 4 milliers d'euros, relative à la vente de présentoirs publicitaires pour 3 milliers hors taxes.
- La société APAX Partners, actionnaire de la société Afflelou et les entités qui la contrôlent a acheté 22 milliers d'euros de masques à la société AAB au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2021. La créance du Groupe à la clôture de l'exercice clos le 31 juillet 2021 s'élevait à 10 milliers d'euros. Aucune prestation n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des différents mandataires sociaux du Conseil d'Administration, incluant les contrats de travail, les conventions de mandat social, les fonctions de dirigeant, versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à 937 milliers d'euros en 2022 et 2 450 milliers d'euros en 2021. Le montant de ces rémunérations comprend également les indemnités de départ, de résiliation ou de révocation.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Outre les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.14, la Société a souscrit une police d'assurance de type GSC ("garantie sociale des dirigeants et chefs d'entreprise") au profit du Président pour une période d'indemnisation de dix-huit (18) mois et comprenant une couverture de 70% de sa rémunération nette (la "GSC"). Les cotisations à la GSC constituent un avantage en nature soumis aux cotisations de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu.

Il est prévu par ailleurs qu'en cas de résiliation du mandat du Président par le Conseil d'administration ou les actionnaires de la Société au cours des 12 premiers mois de son mandat social, le Président aura droit à 70 % de sa

rémunération fixe mensuelle, versée mensuellement par la Société pendant une période de 18 mois, à condition que ledit Président soit inscrit comme chômeur auprès de Pôle Emploi.

Si la résiliation du mandat du Président par le Conseil d'administration ou les actionnaires de la Société intervient entre le 13e et le 18e mois de son mandat social, le Président a droit, à partir du 13^{ième} mois suivant la date de résiliation, de percevoir 70% de sa rémunération fixe mensuelle, versée mensuellement par la Société pendant une période de 6 mois, à condition que ledit Président soit inscrit au chômage auprès de Pôle Emploi.

6.8. Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31/07/2022			31/07/2021		
	Deloitte	EY	Total	Deloitte	EY	Total
Certification des comptes individuels et consolidés	167	199	365	160	187	347
Services autres que la certification des comptes	10	14	24	221	288	509
Total	177	213	389	381	475	856

Les honoraires au 31 juillet 2022 correspondant aux honoraires des commissaires aux comptes de la société consolidante, ainsi que des filiales françaises lorsque les commissaires aux comptes sont communs aux filiales et à l'entité consolidante.

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2022, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31-juil-22			31-juil-21		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Afflelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou International (AAI)	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou España (AAE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Audiologo (AAU)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia limited (AAA)	Hong Kong	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFBEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Lion Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Latam	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe AAO :								
F2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe LOA :								
L'opticien Afflelou (LOA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Autres sociétés succursalistes :								
Academic Vision	Beziere	France	Fusion			IG	100%	100%
Groupe Optique Mediteranee	Beziere	France	Fusion			IG	100%	100%
Cathare Optique	Lezignan Corbieres	France	Fusion			IG	100%	100%
Ottica	Paris	France	Fusion			IG	100%	100%
A Plus	Bordeaux	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Eric Afflelou	Bordeaux	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Caron FP	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Optique Christel	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Optique Bagavi	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Optique Caron	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Vinelop	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Gazoleo	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants ainsi qu'un Fonds de dotation en France destiné à la collecte de fonds en vue de participer à des actions menées directement ou par le biais d'associations. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces trois participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

8. Evénements postérieurs à la clôture

8.1. Déménagement du siège social

Le 1er août 2022, le groupe a signé un nouveau bail en vue d'établir son siège dans des locaux situés Tour Trinity à Paris-la Défense. L'emménagement dans ces nouveaux locaux doit intervenir à la fin de l'année civile 2022.

8.2. Composition du capital

Au 30 septembre 2022, 1 872 660 actions ordinaires (AO) détenues par la société Holding AA-OC ont été converties en 1 872 660 actions de préférence T (ADP T), avec une parité d'une ADP T nouvelle par AO présentée à la conversion.

8.3. Remboursement anticipé d'OCA

Le 30 septembre 2022 la Société a procédé à un remboursement anticipé volontaire d'un montant total de 257 636 OCA (ainsi que des intérêts capitalisés et courus y afférents jusqu'à la date de remboursement), correspondant à un montant global (principal et intérêts compris) à rembourser de 1 million d'euros.

8.4. Arrêt définitif de l'enseigne Optical Discount

Le Groupe Afflelou confirme l'arrêt définitif de son enseigne Optical Discount à compter du 31 décembre 2024, cette décision résultant de nombreux facteurs opérationnels et une baisse significative du nombre de franchisés.

8.5. Mise en sommeil société AA Asia limited

Le Groupe, n'ayant plus d'activité en Asie, a décidé de mettre en sommeil sa filiale la société AA ASIA limited. Cette opération a été formalisée le 02 août 2022.

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Afflelou

Exercice clos le 31 juillet 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Afflelou

Exercice clos le 31 juillet 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Afflelou,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Afflelou relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les tests de valorisation des marques, des *goodwill* et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont réalisés selon la méthode décrite dans la note 6.2.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre basée sur un ensemble d'estimations et examiné les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour réaliser ces évaluations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

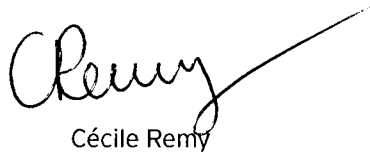
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 9 novembre 2022

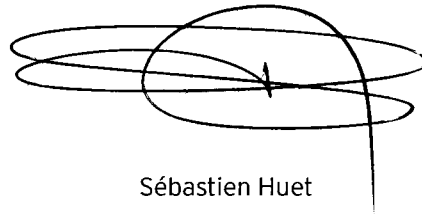
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

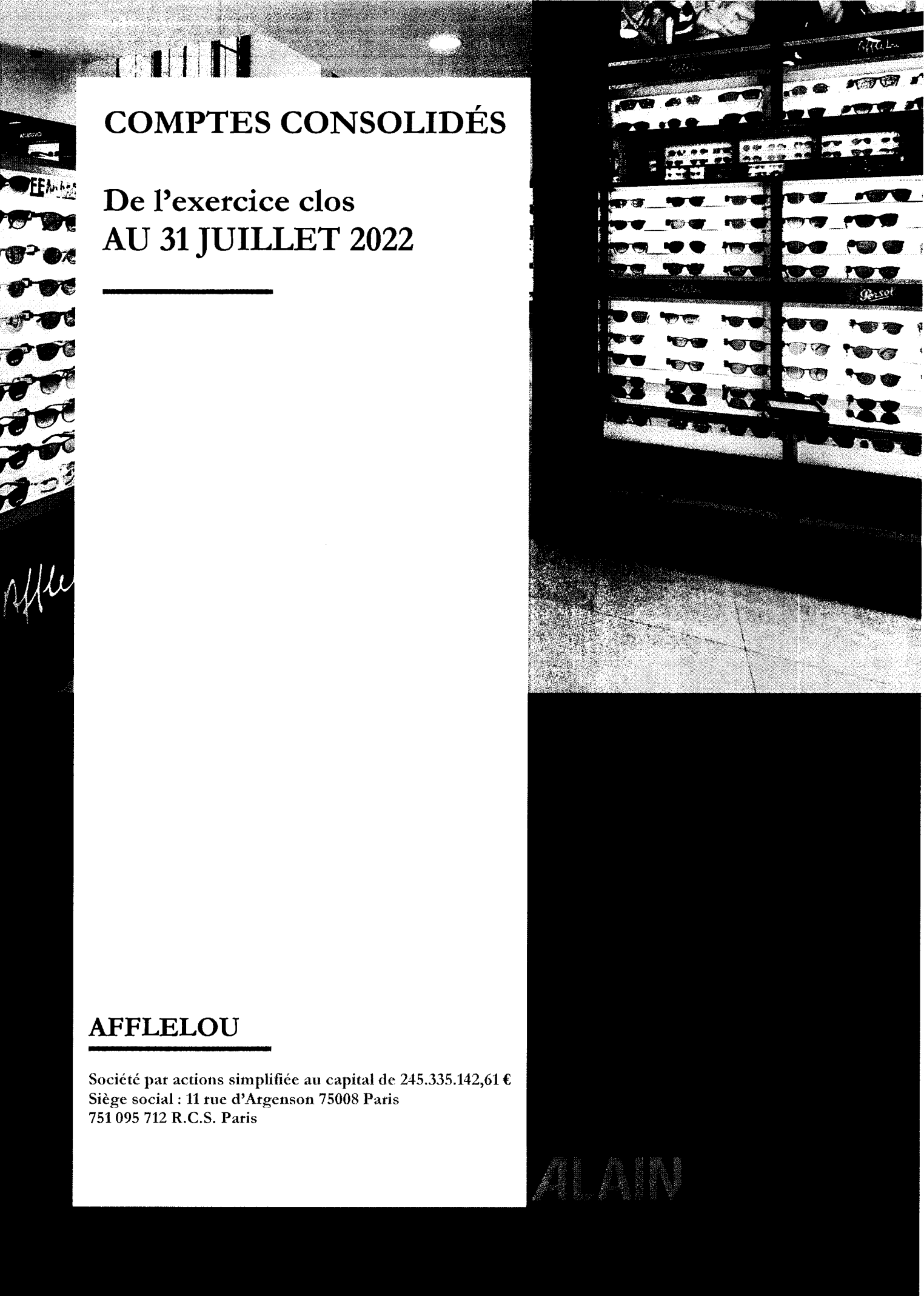


Cécile Remy

ERNST & YOUNG et Autres



Sébastien Huet



COMPTES CONSOLIDÉS

De l'exercice clos
AU 31 JUILLET 2022

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 245.335.142,61 €
Siège social : 11 rue d'Argenson 75008 Paris
751 095 712 R.C.S. Paris

ALAIN

Sommaire

I – Etat de la situation financière consolidée.....	2
II – Compte de résultat consolidé.....	3
III – Etat du résultat global.....	3
IV – Etat des flux de trésorerie consolidés.....	4
V – Etats des variations des capitaux propres consolidés	5
VI – Notes aux états financiers consolidés.....	6
1. Généralités.....	6
2. Faits marquants	7
3. Variations de périmètre	9
4. Principes et méthodes comptables	10
5. Information sectorielle	21
6. Notes aux états financiers consolidés.....	24
7. Liste des sociétés consolidées.....	46
8. Evénements postérieurs à la clôture.....	47

I – Etat de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

Actif	Note	31/07/2022	31/07/2021
Goodwill	6.2.1	223 887	213 689
Marque	6.2.2	651 826	654 369
Immobilisations incorporelles	6.2.3	18 715	14 405
Immobilisations corporelles	6.2.4	24 577	23 942
Droit d'utilisation	6.2.5	69 771	68 935
Autres actifs financiers	6.2.7	18 470	15 701
Créances de sous location à long terme	6.2.5	15 677	14 320
Actifs financiers dérivés		1 046	
Actifs d'impôts différés	6.1.8.4	1 840	1 958
Actifs non courants		1 025 810	1 007 319
Stocks	6.2.8	22 953	21 884
Créances clients	6.2.9	57 635	58 977
Actif d'impôts exigibles	6.1.8.3	972	1 076
Autres actifs courants	6.2.11.1	67 420	73 399
Créances de sous location à court terme	6.2.5	3 052	3 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.12	55 373	38 657
Actifs destinés à la vente			
Actifs courants		207 405	196 994
Total Actif		1 233 215	1 204 313

Passif	Note	31/07/2022	31/07/2021
Capital social	6.2.13	245 335	231 482
Autres réserves		-4 615	-28 914
Résultat net de l'exercice		10 084	-38 449
Autres éléments du résultat global		707	-242
Total capitaux propres		251 511	163 876
Dettes financières long terme	6.2.17	569 938	632 427
Dettes de loyer long terme	6.2.18	76 135	74 416
Passifs d'impôt différés	6.1.8.4	138 131	140 290
Avantages du personnel et assimilés	6.2.14	1 629	2 234
Provisions non courantes	6.2.15	3 758	3 568
Autres passifs non courants	6.2.16	6 676	
Passifs non courants		796 267	852 935
Dettes financières court terme	6.2.17	3 301	2 930
Dettes de loyer court terme	6.2.18	16 454	15 832
Provisions courantes	6.2.15	150	95
Dettes fournisseurs	6.2.10	50 659	55 131
Passif financiers dérivés		716	224
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.3	3 960	3 768
Autres passifs courants	6.2.11.2	110 195	109 521
Passifs disponibles à la vente			
Passifs courants		185 436	187 501
Total Passif et Capitaux Propres		1 233 215	1 204 313

II – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	383 808	365 255
Coût des achats		-189 355	-185 210
Salaires et charges sociales	6.1.2	-62 673	-60 231
Autres achats et charges externes	6.1.4	-24 455	-22 708
Autres impôts et taxes		-2 617	-2 214
Amortissements et provisions	6.1.5	-27 748	-21 767
Résultat opérationnel courant		76 959	73 125
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-6 546	-7 301
Résultat opérationnel		70 413	65 824
Produits financiers		3 172	2 053
Coût de l'endettement		-47 958	-64 365
Autres charges financières		-3 400	-2 233
Résultat financier	6.1.7	-48 186	-64 544
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		22 228	1 280
Produits (charges) d'impôts	6.1.8.2	-12 144	-40 205
Résultat Net des activités poursuivies		10 084	-38 926
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	5.4.1		477
Résultat net		10 084	-38 449
Résultat net par action de base (en €)	6.1.9	0,02	-0,09

III – Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Résultat net	10 084	-38 449
Ecart de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	-73	3
Variation de juste valeur des instruments financiers	1 046	-1
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers	-270	
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	703	2
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	333	14
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	-86	-4
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net	247	11
Total des autres éléments du résultat global	950	13
Résultat global	11 034	-38 436

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Résultat net		10 084	-38 449
Dotations aux amortissements et provisions		37 732	33 117
Reprises de provisions		-7 883	-7 921
Plus et moins-values de cession	6.1.6	445	291
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	12 144	40 364
Produits financiers sur créances de location financement	6.1.7	-1 110	-1 030
Coût de l'endettement financier	6.1.7	47 958	64 365
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		99 370	90 737
Variation de stocks		-106	5 314
Variation des créances		8 013	26 037
Variation des dettes		-4 392	3 610
Charges et produits constatés d'avance		-354	2 272
Variation du besoin en fonds de roulement		3 162	37 233
Impôts versés		-7 431	-1 458
Flux net de trésorerie généré par l'activité		95 100	126 513
Décaissement acquisition immobilisations incorporelles	6.2.3.2 & 6.2.1	-11 653	-11 296
Décaissement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-9 824	-11 042
Encaissement sur cession immobilisations		4 404	-469
Décaissement acquisition immobilisations financières	6.2.7	-4 142	-4 813
Encaissement sur cession immobilisation financières	6.2.7	2 777	2 866
Paievements reçus au titre des contrats de sous-location		2 884	2 916
Intérêts reçus contrats de sous-location		1 053	871
Acquisition de filiales		-5 489	-421
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-19 990	-21 389
Augmentation / Réduction de capital		-47 700	-
Souscription d'emprunts	6.2.17.2	50 141	485 050
Remboursement d'emprunts	6.2.17.2	-11 944	-580 282
Remboursements des dettes locatives	6.2.19.1	-16 156	-15 176
Intérêts payés sur dettes locatives	6.1.7	-5 082	-4 362
Décaissement autres charges financières		-39	-75
Frais sur émission d'emprunts		-2 948	-7 788
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-24 662	-20 799
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-58 391	-143 432
Incidence de la variation des taux de change		3	-15
Variation de trésorerie		16 722	-38 323
Trésorerie à l'ouverture		38 557	76 881
Trésorerie à la clôture	6.5.1	55 279	38 557

V – Etats des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social	Autres réserves (1)	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres
Capitaux propres au 31/07/2020	433 486 069	231 482	-3 298	-10 536	-256	217 392
Affectation du résultat N-1			-10 536	10 536		
Ajustement Impact IFRS 16 N-1			-27			-27
Composante des obligations convertibles			-15 053			-15 053
Résultat global de l'exercice				-38 449	13	-38 436
Capitaux propres au 31/07/2021	433 486 069	231 482	-28 914	-38 449	-243	163 876
Affectation du résultat N-1			-38 449	38 449		
IFRIC - IAS 19			416			416
Augmentation de capital	39 350 219	21 013	118 987			140 000
Composante des obligations convertibles			-16 115			-16 115
Réduction du capital	-13 407 182	-7 159	-40 541			-47 700
Résultat global de l'exercice				10 084	950	11 034
Capitaux propres au 31/07/2022	459 429 106	245 335	-4 615	10 084	707	251 511

(1) Dont composante capitaux propres des obligations convertibles (voir note 6.2.17.3.4)

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par LION SENECA Lux 2, et a son siège social au 11 rue d'Argenson à Paris 8^{ème}. Le « Groupe » comprend la société mère et ses filiales.

Le Président de l'exercice a arrêté le 07 novembre 2022 les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 juillet 2022.

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés européens belge et suisse. Le Groupe a également une présence dans différents pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique. L'activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers d'un réseau de franchise et de magasins détenus en propre principalement sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN » et « OPTICAL DISCOUNT ».

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle d'organisation en franchise. Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des franchisés aux consommateurs (essentiellement redevances de franchise et de communication indexées sur leurs ventes) et par leurs achats au travers d'une part de services apportés aux fournisseurs des différentes enseignes, et d'autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseigne.

Le Groupe gère au 31 juillet 2022 un réseau de 1461 magasins, dont 183 qu'il détient en propre, ce dispositif ayant pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans les zones stratégiques et géographiques clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, (iii) d'assurer la gestion du parc global de magasins pour le compte du franchiseur, via une activité de portage temporaire des magasins en fin de contrat de franchise ou en difficulté pour assurer leur maintien sous les enseignes du Groupe, et (iv) de favoriser les négociations avec les fournisseurs grâce aux volumes d'achats succursalistes.

Enfin, le Groupe réalise une partie de ses ventes au travers du canal de commerce en ligne, avec notamment les sites afflelou.com, malentille.com, et opticaldiscount.com.

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe gère un réseau de 1461 magasins dont 1362 points de vente optique et 99 points de vente audio au 31 juillet 2022, contre 1 449 magasins dont 1 351 points de vente optique et 98 points de vente audio au 31 juillet 2021. Nos réseaux ont gagné 12 magasins sur l'exercice passé malgré le contexte de la pandémie de Covid-19 et la poursuite de la rationalisation du parc Optical Discount.

Le portefeuille des 99 centres d'aides auditives est complété par 344 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 443 points de vente d'aides auditives, contre 396 au 31 juillet 2021.

Au 31 juillet 2022, le Groupe était implanté dans 20 pays (y compris Andorre et L'Ile Maurice), répartis en trois zones : la France avec 960 points de vente, l'Espagne avec 354 points de vente, et les autres pays représentant 147 points de vente.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 183 magasins au 31 juillet 2022 contre 160 magasins au 31 juillet 2021.

2.2. Evolution de la dette du Groupe

Compte tenu des performances du réseau et de la dynamique d'activité depuis la fin du premier confinement en mai 2020, le Groupe a continué au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2022 de générer des flux de trésorerie significatifs, ce qui a permis la réalisation d'une opération de remontée de fonds aux actionnaires pour 59,2 millions d'euros. Cette opération avec nos actionnaires a été mise en œuvre moyennant un financement complémentaire de 50 millions d'euros sur la souche d'obligations 'high yield' à échéance 2026 de 410 millions d'euros (Senior Secured Notes) émise par Afflelou en mai 2021, avec un coupon de 4.25% l'an. Le financement en Senior Secured Notes a ainsi été porté à 460 millions d'euros, soit 535 millions d'euros, en y incluant les 75 millions d'euros de Senior Subordinated Notes à échéance 2027.

L'évolution de la structure financière du Groupe s'est accompagnée d'une nouvelle réduction du montant des obligations convertibles émises par Afflelou de 151,5 millions d'euros, qui avaient été réduites l'année passée dans le cadre d'un remboursement anticipé de 135 millions d'euros. A fin juillet 2022, l'encours capitalisé des obligations convertibles émises par Afflelou a été ramené à 45,2 millions d'euros, contre 181,2 millions d'euros à fin juillet 2021.

Enfin, la part de la dette obligataire portant intérêt à taux variable a été couverte aux deux tiers (50 millions d'euros sur 75 millions) sur une base de taux maximum variable indexé sur Euribor à 0.50%, jusqu'à échéance de 2025, ce qui garantit au Groupe un taux d'emprunt stable, pour les prochaines années, en dépit d'une tension et d'une volatilité fortes sur les taux d'intérêts depuis la fin d'année 2021.

2.3. Evolution de la structure d'actionnariat et de la gouvernance du Groupe

En date du 31 janvier 2022, 39 350 219 OCA ont été converties donnant lieu à l'émission de 39 350 219 ADP D' de 0,534 euro de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission d'un montant de 3,02 euros, représentant une augmentation de capital total de 21 013 milliers d'euros assortie d'une prime d'émission d'un montant total de 118 987 milliers d'euros. Il s'en est suivi une réduction du capital social de la Société non motivée par des pertes d'un montant nominal de 7 159 milliers d'euros par voie de rachat de 13 407 182 ADP D' de 0,534 euro de valeur nominale, en vue de leur annulation, pour un prix total de 47 700 milliers d'euros.

A la suite de ces opérations, la gouvernance du Groupe a également évolué avec la nomination d'Anthony Afflelou, en tant que Directeur Général du Groupe, Alain Pourcelot conservant la fonction de Président en charge de la stratégie.

2.4. Reprises de deux périmètres de magasins franchisés par le Groupe

Au cours de l'exercice passé, le Groupe a intégré deux périmètres de magasins franchisés dans son dispositif succursaliste.

- Au 30 septembre 2021, 8 magasins auparavant détenues par Eric Afflelou ont été repris dans le pôle succursaliste. La gestion de ce périmètre, concentré dans l'agglomération bordelaise, continuera d'être assuré par le cédant en l'état, au sein du pôle succursaliste.

(en milliers d'euros)	Eric Afflelou	A+
Contrepartie transférée (a)	7 688	1 154
Marque		
Immobilisations incorporelles	508	
Immobilisations corporelles	423	105
Autres actifs financiers	130	16
Actifs d'impôts différés	26	7
Stocks	834	90
Créances d'exploitation	326	54
Autres actifs courants	603	121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	584	48
Avantages du personnel et assimilés	-101	-25
Passifs courants	-1 896	-234
Juste valeur reconnue à la date de 1ère consolidation	1 437	182
Goodwill (a) - (b)	6 251	972

- En janvier 2022, le Groupe a également repris douze magasins en Seine maritime (Groupe Caron), auprès d'un franchisé qui a quitté l'enseigne. Cette opération s'inscrit dans une logique de portage par notre pôle succursaliste, celui-ci n'ayant pas vocation à conserver ces magasins, eu égard à leur taille, à leur relative dispersion, et à leur implantation dans des agglomérations de taille moyenne.

(en milliers d'euros)	Groupe Caron
Contrepartie transférée (a)	5 798
Marque	
Immobilisations incorporelles	770
Immobilisations corporelles	260
Autres actifs financiers	94
Actifs d'impôts différés	120
Stocks	445
Créances d'exploitation	780
Autres actifs courants	2 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 455
Avantages du personnel et assimilés	-180
Provisions non courantes	-203
Passifs financiers	-1 545
Passifs courants	-2 978
Juste valeur reconnue à la date de 1ère consolidation (b)	1 180
Goodwill (a) - (b)	4 617

Ces opérations ont conduit à l'augmentation du périmètre succursaliste. Le Groupe maintient toutefois sa stratégie de réduction du pôle succursaliste, dans la logique de priorisation de son développement en franchise.

2.5. Impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'exercice passé

Les effets de l'épidémie de COVID-19 ont été marginaux sur l'exercice passé. Au cours des premiers mois de l'année civile 2022, le Groupe a bénéficié d'un effet de rattrapage par rapport à la même période de l'année précédente, où environ 150 magasins implantés en centres commerciaux avaient été contraints à la fermeture pour plusieurs mois. Inversement, l'épidémie a continué de peser sur le quotidien de notre réseau, avec par exemple en début d'année des difficultés d'organisation dans l'ensemble de la filière consécutives à la propagation du virus.

Le Groupe a bénéficié de 0,2 million d'euros de mesures françaises de soutien gouvernemental au 31 juillet 2022 contre 2,6 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Par ailleurs, le Groupe a également bénéficié d'avoir des bailleurs à hauteur de 0,3 millions d'euros au 31 juillet 2022 contre 1,1 millions d'euros au 31 juillet 2021 (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes).

2.6. Guerre Russo-Ukrainienne et tensions inflationnistes

Le groupe Afflelou a analysé son exposition potentielle aux conséquences de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, en tenant compte en particulier des sanctions internationales contre un certain nombre de banques russes. Ce contexte de crise diplomatique et de tensions inflationnistes a eu pour conséquence principale, à date, un alourdissement des coûts logistiques et de transports, qui ne remettent toutefois pas en cause les performances opérationnelles d'ensemble.

Dans ce contexte de crise diplomatique, de choc inflationniste et de menace de récession, le Groupe a renforcé ses dispositifs d'observation et de contrôle des risques sur son activité, avec notamment la mise en place d'une cartographie complète des risques du Groupe, visant à anticiper l'avènement de risques importants, tels que l'évolution de l'inflation, et la conjoncture de consommation dans ses principales zones d'implantation. Le groupe continuera d'évaluer les conséquences de l'évolution de la situation.

3. Variations de périmètre

3.1. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2022

Au 31 janvier 2022, la société OTTICA détenue à 100 % par la société L'OPTICIEN AFFLELOU a été absorbée par voie de fusion par cette dernière.

Au 31 janvier 2022, les sociétés CATHARE OPTIQUE, ACADEMIE VISION et GROUPE OPTIQUE MEDITERRANEE toutes détenues à 100 % par la société ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR ont été absorbées par voie de fusion par cette dernière.

Le 6 octobre 2021, la société L'OPTICIEN AFFLELOU s'est portée acquéreur de 100 % du capital et des droits de vote des sociétés A+ et ERIC AFFLELOU, qui exploitent divers points de vente d'optique à Bordeaux et dans sa région.

Enfin, le 4 janvier 2022, la société L'OPTICIEN AFFLELOU s'est portée acquéreur de l'intégralité des titres, soit 100 % du capital et des droits de vote des sociétés du groupe Caron, chacune de ces six sociétés exploitent divers points de vente d'optique lunetterie en Seine maritime et dans sa région.

3.2. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2021

Le 29 octobre 2020, la société L'OPTICIEN AFFLELOU a pris le contrôle de la société OTTICA par voie d'acquisition de 100% de ses titres pour 1 430 milliers d'euros. Cette société exploite un magasin d'optique lunetterie à Semécourt (57280) Centre Commercial Auchan.

En juillet 2021, la société ARKANIA VISION a été absorbée par voie de fusion dans la société AAO et la société OFE a été absorbée par voie de fusion dans la société AAE. Les deux sociétés étaient consolidées en intégration globale au 31 juillet 2020.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Référentiel et textes appliqués

4.1.1. Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire au 31 juillet 2022

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les textes de ce référentiel normatif sont disponibles sur le portail Internet EUR-Lex de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standard Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présent.

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des textes suivants, appliqués depuis le 1^{er} août 2021 :

- Modifications d'IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 »
Le Groupe a ainsi continué à appliquer la mesure de simplification prévue au paragraphe 46A d'IFRS 16 liés à la pandémie de COVID-19. Le montant comptabilisé en résultat net au 31 juillet 2022 s'élève à 0,3 millions d'euros (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes).
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 « Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 »

La réforme des taux d'intérêt de référence n'a, elle, pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, en décembre 2020, le comité d'interprétation IFRS IC a initié une discussion concernant les périodes de service auxquelles une entité attribue des prestations pour un régime à prestations définies particulier. Sur ce point, l'IFRS IC a rendu le 24 mai 2021 la décision définitive « Attributing Benefit to Periods of Service (IAS 19 « Employee Benefits »). Le comité a indiqué qu'en application de la norme, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et était plafonnée au nombre d'années consécutives de service défini pour le régime. La méthode historiquement appliquée par le Groupe consiste à linéariser l'acquisition des droits, entre la date d'entrée dans le dispositif et la date de départ en retraite. L'impact relatif à l'application de cette interprétation s'élève à 416 milliers d'euros net d'impôt au 31 juillet 2022 et a été comptabilisé en capitaux propres.

Enfin, en avril 2021, le Board de l'IASB a validé la décision définitive rendue en mars 2021 par le comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) concernant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel dans le cadre d'un contrat SaaS. Les travaux d'analyse menés sur l'exercice 2021-2022 ont conclu à l'absence d'impact significatif de cette décision sur les comptes consolidés du Groupe.

Les autres normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés clos au 31 juillet 2022.

4.1.2. Normes, interprétations et amendements aux normes publiés par IASB et homologuées ou en cours d'homologation par l'Union Européenne, dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 juillet 2022

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations suivantes. L'impact de l'application des amendements et interprétations suivants sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

- Modifications d'IAS 1 et de l'IFRS *Practice Statement 2* : « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables »
- Modifications d'IFRS 3 : « Référence au Cadre conceptuel »
- Modifications d'IAS 16 : « Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue »
- Modifications d'IAS 37 : « Contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat »
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 »
- Modifications d'IAS 1 : « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants — report de la date d'entrée en vigueur à janvier 2023 »
- Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction ».

4.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux des tableaux de l'annexe.

4.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

4.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées

4.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ». Un regroupement d'entreprises est défini comme une transaction ou autre événement permettant d'obtenir le contrôle d'une ou plusieurs entreprises. Une entreprise étant considérée comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs, susceptible d'être exploité et géré dans le but de fournir des biens ou des services à des clients, de produire des revenus de placement (tels que des dividendes ou des intérêts) ou de tirer d'autres produits d'activités ordinaires. Ainsi, une entreprise se compose d'intrants et de processus, appliqués à ces intrants, qui ont la capacité de contribuer à la création d'extrants.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat,

comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

4.3. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques), l'évaluation des provisions et dépréciations d'actif ainsi que les hypothèses retenues pour l'évaluation de la dette en application d'IFRS 16. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 4.7, 6.2.3.3, 6.2.4.2, 6.2.2 et 6.2.1	Tests de dépréciation des Goodwill, des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UG'I Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 4.12 et 6.2.8	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Note 4.9	IFRS 16	Principales hypothèses retenues pour la détermination de la dette locative
Notes 4.15 et 6.6.3	Notification, procès et litiges	Evaluation des provisions et passifs liés à l'impôts sur les sociétés
Notes 4.16 et 6.2.14	Avantages du personnel et assimilés	Evaluation des provisions liées aux avantages du personnel et assimilés
Notes 4.18.2 et 6.1.8.4	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles

Les estimations comptables concourant à la présentation des états financiers au 31 juillet 2022 et au 31 juillet 2021 ont été réalisées dans le contexte de la " crise COVID-19 " entraînant un climat d'incertitude sur les perspectives économiques et financières. En conséquence, le Groupe a pris en compte les informations fiables disponibles à la date de préparation des états financiers consolidés.

4.4. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

4.4.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis

à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 4.11. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

4.4.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise de l'environnement économique dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Ecart de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

Les comptes établis dans une autre devise concernent l'activité des filiales en Suisse et en Asie

4.5. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent.

Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 2 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

4.6. Immobilisations corporelles

4.6.1. Evaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

4.6.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	10 à 20 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	6 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 4 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique en crédit-bail	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans	Linéaire

4.7. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérerait plus pertinente.

4.8. Activités abandonnées, cédées ou en vue d'être cédées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de leur vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif ou groupe d'actifs et passifs comme détenus en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est une composante des activités du Groupe qui :

- représente une activité ou zone géographique distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une activité ou d'une région distinctes,
- ou est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée a lieu à la date de cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

4.9. Contrats de location

Le Groupe en tant que preneur

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer au passif, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs restants à payer à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux, l'éventuel droit au bail et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain en prenant en compte l'économie du contrat (et non uniquement les caractéristiques juridiques) ainsi que l'impact d'éventuels travaux d'agencement non amovibles liés à ce contrat qui pourraient constituer une incitation à l'exercice d'une option de renouvellement.

Le Groupe applique :

- les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros) ;
- l'amendement relatif aux allègements de loyer (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes)

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe dispose de contrats de location faisant l'objet d'une sous-location à des tiers (les franchisés principalement).

En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, et à défaut en tant que contrat de location simple. Pour les contrats de location-financement, le groupe comptabilise en tant que créance financière le montant de l'investissement net et décomptabilise l'actif de droit d'utilisation du contrat lié. Toute différence entre le droit

d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisé en résultat. La dette de loyer du contrat principal est maintenue au passif.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si les critères de classification (décrits ci-dessus) ne sont pas remplis. Pour les contrats de location simple, la contrepartie du contrat est comptabilisée dans les produits sur une base linéaire sur la durée du bail.

4.10. Autres actifs financiers

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat en fonction des deux critères suivants :

- un premier critère relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque instrument. L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si ces flux sont « uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le capital restant dû » (dit test « SPPI » ou Solely Payment of Principal and Interest) ;
- un second critère relatif au modèle économique utilisé par l'entreprise pour gérer ses actifs financiers. La norme IFRS 9 définit trois modèles économiques différents. Un premier modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, un deuxième modèle dont l'objectif économique est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et les « autres » modèles économiques.

L'identification du modèle économique et l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels relèvent du jugement pour s'assurer que les actifs financiers sont classés dans la catégorie appropriée.

Lorsque l'actif financier est un placement dans un instrument de capitaux propres, et qu'il n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les profits et pertes sur ce placement en autres éléments du résultat global.

À l'exception des créances commerciales, qui sont évaluées conformément à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15, les actifs financiers sont, lors de leur comptabilisation initiale, évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Lors de chaque clôture, les actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (recyclable) font l'objet d'un test de dépréciation basé sur la méthode d'estimation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés qui sont conformément aux dispositions normatives valorisés à leur juste valeur.

4.11. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est appliquée si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 %.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à leurs justes valeurs. La part efficace est comptabilisée dans le résultat global et la part inefficace est comptabilisée en résultat net.

4.12. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de l'activité de centrale d'achats du Groupe), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers).

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré. Les stocks font l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- 20% pour les produits sans rotation depuis plus d'un an
- 40% pour les produits sans rotation depuis plus de deux ans
- 80% pour les produits sans rotation depuis plus de trois ans
- 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

4.13. Autres actifs et passifs courants

4.13.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15. Puis, elles sont évaluées au coût amorti diminué des pertes attendues sur la durée de vie de la créance selon le modèle simplifié prévu par IFRS 9 ; celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu de délais de règlement courts. L'évaluation des pertes de crédit attendues est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ».

Les autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements des franchisés au titre de leurs achats auprès des fournisseurs référencés, ainsi que les remises consenties par les fournisseurs à reverser aux franchisés. L'évaluation des pertes de crédit attendues concernant les autres actifs courants est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci.

4.13.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux et aux dépenses de communication et sponsoring sont inscrites au bilan au coût amorti. Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée à l'actif du bilan diminuée des découverts bancaires, présentés dans les passifs financiers.

4.15. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :

- il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

4.16. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

4.17. Dettes financières

4.17.1. Emprunts et autres passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IFRS 9 « *Instruments financiers* ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 4.11 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

4.17.2. Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « *Instruments financiers : information à fournir et présentation* ». La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux du marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission et du rang de subordination) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements attendus sur la durée de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de la partie de l'emprunt inscrite en dette financière.

4.18. Impôts

4.18.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat global consolidé.

4.18.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.19. Présentation bilancielle – Courant/Non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

4.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

- Les revenus sur ventes des réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés, les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait au rythme de transfert du contrôle du service sur la durée du contrat de franchise ; les produits tirés des redevances en fonction des ventes sont comptabilisés à la date à laquelle la vente sous-jacente se réalise.
- Les revenus sur achats des réseaux comprennent : les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe. Ces ventes de produits griffés ALAIN AFFLELOU sont comptabilisés à la date du transfert du contrôle aux distributeurs exclusifs et aux franchisés. Les commissions de référencement, de ducroire, de distribution aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires sont comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des ventes.
- Les revenus des magasins détenus en propre comprennent : les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « ALAIN AFFLELOU », « OPTICAL DISCOUNT », et les ventes résultant de l'activité d'aide auditive « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN ». Le chiffre d'affaires est reconnu à la date du transfert du contrôle.

Le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net de la garantie et des remises accordées.

4.21. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- le coût d'achat et d'approvisionnement des montures ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des verres ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des lentilles ;
- le coût d'achat des accessoires et autres marchandises ;
- la variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus ;
- les coûts directs de communication.

4.22. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ». Les autres produits et charges opérationnels, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation et aux acquisitions ou cessions d'actifs corporels et incorporels ;
- les litiges majeurs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant, en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du groupe et correspondent à des événements majeurs, limités et inhabituels.

4.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

5. Information sectorielle

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels géographiques

Le Groupe organise son information sectorielle selon une segmentation géographique en trois zones : « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement et des magasins détenus en propre. Le segment « France » comprend en plus une activité de master-franchise audio. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du reporting interne qui sont revues par le Président, qui au sens d'IFRS 8 constitue le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la dernière section de cette Note et font l'objet d'une réconciliation avec le Résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du groupe par zone géographique, deux sociétés se classent naturellement dans la zone « Autres pays » :

- La filiale de négoce de montures exclusives domiciliée en suisse (AAB)
- La société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui porte des contrats de référencement international pour l'ensemble du groupe.

L'activité de négoce (AAB) et les contrats de référencement international (AAI) impactent l'ensemble du groupe. Le lieu géographique où ils se trouvent juridiquement ne détermine pas forcément d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir, sur l'ensemble des trois zones, les résultats de cette activité de négoce et de ces contrats de référencement et utilise les clés d'allocations suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives qui leurs sont livrées sur l'exercice ;
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés.

Le principal décideur opérationnel ne revoit pas d'informations réparties par zone géographique concernant les actifs et passifs du Groupe.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est présente dans la note 1.2, la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires en note 4.20 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
France	293 501	276 844
Espagne	74 538	72 899
Autres pays	15 769	15 512
Chiffre d'affaires	383 808	365 255
France	87 993	81 006
Espagne	15 467	16 295
Autres pays	3 483	3 375
EBITDA ajusté	106 943	100 676
France	-19 881	-15 922
Espagne	-7 296	-5 714
Autres pays	-570	-132
Amortissements et dépréciations	-27 748	-21 767
France	68 250	64 517
Espagne	8 170	10 441
Autres pays	2 913	3 244
EBIT ajusté	79 333	78 202
France	841 429	819 721
Espagne	128 597	136 229
Autres pays	18 750	19 390
Actif Immobilisé (1)	988 776	975 340

(1) comprenant GW, Marques, Immobilisations incorporelles et corporelles et Droit d'utilisation

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le Résultat opérationnel courant

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees des actionnaires et des management bonus.

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, les management fees des actionnaires et les management bonus.

Ils sont calculés comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	76 959	73 125
Management fees de l'actionnaire	1 187	1 188
Management bonus	1 188	3 889
EBIT ajusté	79 333	78 202
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 306	4 650
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	7 562	6 604
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (Ifrs 16)	14 655	13 048
Variation des provisions clients et stocks	-914	-1 828
EBITDA ajusté	106 943	100 676

5.3. EBITDA ajusté avant IFRS 16

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
France	87 993	81 006
Espagne	15 467	16 295
Autres pays	3 483	3 375
EBITDA ajusté	106 943	100 676
France	11 127	10 296
Espagne	5 432	4 895
Autres pays	519	465
Retraitement IFRS 16	17 077	15 657
France	76 867	70 710
Espagne	10 034	11 400
Autres pays	2 965	2 910
EBITDA ajusté avant IFRS 16	89 866	85 020

5.4. Activité destinée à être cédée

Le résultat des activités destinées à être cédées au 31 juillet 2021 est uniquement constitué des opérations résiduelles de la société OFE avant fusion dans la société AAE.

5.4.1. Résultat net de l'activité destinée à être cédée

(En milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires		
Coût des achats		
Salaires et charges sociales		
Autres achats et charges externes		
Autres impôts et taxes		
Amortissements et provisions		45
Résultat opérationnel courant		45
Autres éléments opérationnels non courants		374
Résultat opérationnel		419
Produits financiers		216
Coût de l'endettement		
Autres charges financières		0
Résultat financier		217
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		636
Produits (charges) d'impôts		-159
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées		477

5.4.2. Impact de l'activité destinée à être cédée sur l'indicateur suivi par le management

(En milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Résultat opérationnel courant		45
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		
Variation des provisions clients et stocks		
EBITDA ajusté		45

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	103 688	100 628
Revenus sur achats réseaux	163 136	168 532
Revenus des magasins détenus en propre	116 984	96 095
Chiffre d'affaires Groupe	383 808	365 255

La décomposition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Revenus optiques	370 829	354 236
Revenus audio	12 979	11 019
Chiffre d'affaires Groupe	383 808	365 255

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Salaires	-44 614	-41 806
Charges sociales	-17 296	-16 847
Crédit d'Impôt Recherche	651	244
Participation des salariés	-1 414	-1 821
Salaires et charges sociales	-62 673	-60 231

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est présenté en diminution des charges opérationnelles pour un montant de 1 149 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2022 dont 651 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 499 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes. Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2021, la diminution de charges était de 379 milliers d'euros dont 244 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 135 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2022	31/07/2021
France	815	726
Espagne	573	523
Autres pays	50	49
Effectif inscrit	1 438	1 298

L'évolution des effectifs s'explique principalement par l'évolution du périmètre succursaliste sur l'exercice.

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Frais de location et charges associées	-1 508	-303
Sous-traitance, honoraires et services divers	-12 314	-13 047
Charges d'entretien et réparation	-3 603	-2 569
Autres achats	-7 029	-6 788
Autres achats et charges externes	-24 455	-22 708

La variation des autres achats et charges provient essentiellement :

- des avoirs de loyers obtenus auprès des bailleurs pour 345 milliers d'euros (contre 1 087 milliers d'euros au 31 juillet 2021) ;
- de l'aide EBE dites « coûts fixes » pour 1 000 milliers d'euros comptabilisées au 31 juillet 2021. Cette aide française visait à couvrir une partie des pertes d'exploitation générées pendant les périodes de fermeture administrative des succursales AFFLELOU situées dans les centres commerciaux durant la troisième phase de confinement en France.

6.1.5. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-6 306	-4 650
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-7 562	-6 604
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (Ifrs 16)	-14 655	-13 048
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	914	1 828
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	29	158
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	-167	550
Amortissements et provisions	-27 748	-21 767

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Plus (moins) values des éléments d'actifs cédés net des reprises sur cessions	144	-4
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions	-5 285	-3 717
Dotations/Reprises pour risques et charges non courantes	-125	-250
Autres	-1 279	-3 330
Autres éléments opérationnels non courants	-6 546	-7 301

Le poste plus (moins) values des éléments d'actifs cédés net des reprises sur cessions comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés du périmètre succursaliste constatés sur cette période et les impacts des fermetures de magasins et sorties sur l'exercice.

Le poste de dotations et reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions comprend principalement :

- les dépréciations de Goodwill pour 1 616 milliers d'euros (voir Note 6.2.1) contre 1 021 milliers d'euros au 31 juillet 2021 ;
- les dépréciations de la marque OPTICAL DISCOUNT pour 2 544 milliers d'euros (voir Note 6.2.2) au 31 juillet 2022. Ce poste comprenait une reprise de dépréciation de la marque MALENTILLE de 360 milliers d'euros et une dépréciation de la marque OPTICAL DISCOUNT pour 3 057 milliers d'euros au 31 juillet 2021 ;
- les dépréciations d'immobilisations corporelles pour 1 248 milliers d'euros constatées au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2022 dans le cadre des tests de dépréciation.

La variation du poste Autres correspond principalement à des indemnités de départ versées au cours de l'exercice 2021 pour 2 100 milliers d'euros.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	259	252
Produits financiers sur créances de location financement	1 110	1 045
Autres produits financiers	324	468
Reprises sur provisions financières	1 479	288
Produits financiers	3 172	2 053
Intérêts sur obligations convertibles	-15 730	-35 040
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-26 561	-21 485
Charges financières sur dette locative	-5 136	-4 462
Autres charges financières liées à l'endettement	-530	-3 378
Coût de l'endettement financier brut	-47 958	-64 365
Dotations et provisions financières	-144	-676
Charges d'intérêts leasing	-33	0
Charges financières diverses	-3 223	-1 557
Autres charges financières	-3 400	-2 233
Charges financières	-51 357	-66 598
Résultat financier	-48 186	-64 544

Les produits financiers de 3 172 milliers d'euros au 31 juillet 2022 sont principalement liés aux reprises de provisions financières, aux intérêts des crédits vendeurs, aux frais de dossier et intérêts des avances aux franchisés, ainsi qu'aux gains de change. Au 31 juillet 2021, les produits financiers s'élèvent à 2 053 milliers d'euros et sont de même nature.

La diminution des intérêts sur les obligations convertibles s'explique principalement par la forte réduction des encours de ces obligations convertibles par suite d'un remboursement de 135 millions d'euros effectué en mai 2021, dans le cadre du refinancement du Groupe, puis par le remboursement supplémentaire de 11,5 millions d'euros et la conversion en action de 140 millions d'euros d'obligations convertibles intervenus en janvier 2022.

D'autre part, le refinancement en mai 2021 et la dette supplémentaire de 50 millions d'euros levée en janvier 2022 ont généré des intérêts sur emprunts obligataires supplémentaires.

Au 31 juillet 2021, les autres charges financières liées à l'endettement de 3 378 milliers d'euros étaient principalement composées des pénalités de remboursement par anticipation de l'emprunt historique pour 2 500 milliers euros.

Les charges financières diverses de 3 223 milliers d'euros au 31 juillet 2022 sont principalement liées aux pertes de change. Au 31 juillet 2021, les charges financières diverses s'élèvent à 1 557 milliers d'euros et sont de même nature.

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-47 958	-64 365
Charges d'intérêts capitalisées	15 730	35 040
Charges financières sur dette locative	5 136	4 462
Frais d'emprunt reconnu selon méthode du TIE	1 975	3 255
Intérêts courus non échus et autres	454	809
Intérêts financiers nets versés	-24 662	-20 799

(en milliers d'euros)	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Charges financières sur dette locative IFRS16	-5 136	-4 462
Intérêts courus non échus sur dettes locatives	-54	-100
Intérêts payés sur dettes locatives	-5 082	-4 362

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale en France est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : 3ABOD, ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA et LSFA. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. La société mère conserve ces économies d'impôt. En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constitué par ALAIN AFFLELOU ESPANA, AAO OPTICO, AA LATAM, ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2022 (12 mois)	31/07/2021 (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	22 228	1 280
Taux d'impôt théorique	28,41%	32,03%
Impôt Groupe théorique	-6 315	-410
Effet des différences de taux	1 587	10 200
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-375	-195
Utilisation de déficits sur l'exercice non activés antérieurement	0	195
Règlement d'ensemble		-38 407
Effet report variable	15	128
Intérêts excédentaires	-4 900	-8 651
Autres différences permanentes	-1 781	-2 582
CVAE	-702	-605
Crédits d'impôt	327	121
Charges d'impôts effectivement constatées (1)	-12 144	-40 206
dont impôt exigible	-7 305	-7 976
dont impôt différé	-4 839	-32 229
Taux d'impôt effectif moyen	54,63%	n.a

(1) La charge d'impôts effectivement constatée a été retraitée en 2021 de la charge d'impôts des activités destinées à être cédées pour -159 milliers d'euros.

Au 31 juillet 2021, l'impact du règlement d'ensemble pour -38 407 milliers d'euros correspondait à l'effet impôt de l'accord conclu avec l'administration fiscale au titre de la déductibilité des charges d'intérêts des obligations convertibles, déterminé sur la base d'un taux théorique d'impôt de 32,03% alors que le montant d'impôt différé avait été comptabilisé sur la base du taux d'impôt effectif pour 30 967 milliers d'euros. L'effet taux d'impôt était présenté dans la rubrique « effet des différences de taux ».

6.1.8.3. Impôts exigibles

(en milliers d'euros)	01/08/2021 (12 mois)	Flux de trésorerie BFR	Variation de périmètre et de change	31/07/2022 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	1 076	385	-490	972
Dettes d'impôts exigibles	3 768	258	-66	3 960
Impôts exigibles	2 691	-127	424	2 988

6.1.8.4. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2021	Réserves	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Mvts de périmètre	Autres mvts	31/07/2022
Reports déficitaires	32 112		-4 489				27 623
Elimination des provisions à caractère intra-groupe	-236		17			187	-32
Frais d'acquisition de titres	2 188		77		-18		2 247
Provisions pour retraite	599	-142	-7	-86	78		442
Participation des salariés	547		-162				385
Instruments financiers et obligations convertibles	-7 138	5 611	111	-270			-1 686
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles (1)	-168 773		922		15	-187	-168 023
Provisions réglementées	-4 844		-11				-4 856
Dépréciation des immobilisations incorporelles	2 611		154				2 765
Etalement Droits d'entrés	328		23				351
IFRS 16	2 902	-3	342		0		3 241
Autres différences temporelles	1 374		-1 816	0	77	1 617	1 252
Impôts différés nets	-138 332	5 467	-4 839	-356	152	1 617	-136 291
Actifs d'impôts différés	1 957	5 467	-5 994	-86	152	342	1 840
Passifs d'impôts différés	-140 289		1 155	-270		1 275	-138 131

(1) La mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres Immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

A la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(En milliers d'euros)	31/07/2022		31/07/2021	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale				
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	8 683	2 989	8 638	2 974
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	4 710	1 245	4 881	1 261
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	5 039	1 058	4 167	875
Déficits fiscaux des sociétés d'autres pays	810	134	689	114
Total	19 242	5 427	18 376	5 223

Les pertes de l'intégration fiscale française comprenant AFFLELOU, AAFR, 3ABOD, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA et LSFA peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes avant l'intégration fiscale de l'opticien Afflelou (LOA) peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale de F2L et des sociétés du périmètre CARON peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre.

Les déficits fiscaux des sociétés françaises sont imputables sur les bénéfices au titre d'un exercice à hauteur d'un million d'euros et à 50% du bénéfice excédent ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite d'un million d'euros.

Depuis le 1 janvier 2017 les pertes générées au Portugal peuvent être reportées sur une période de 5 ans, exception faite des pertes fiscales générées en 2020 et 2021 qui peuvent être reportées de 12 ans.

Les pertes des sociétés espagnoles peuvent être reportées indéfiniment. Le report en avant est limité à 70% du bénéfice et au maximum d'un million d'euros.

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent : d'une part, aux actions accordées dans le cadre des obligations convertibles émises lors du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des obligations convertibles en actions (OCA), soit potentiellement 11 926 848 actions; d'autre part, aux actions accordées, qui comprennent des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A, soit potentiellement 6.596.000 actions, et des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B, soit potentiellement 9.520.000 actions.

Les instruments émis par le Groupe n'ont eu aucun effet dilutif sur les exercices 2021 et 2022. Le nombre maximum d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève 28.042.848 actions.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Goodwill

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètres	31/07/2022
Valeur brute	256 314	1 312	-1 978	-381	11 840	267 107
Dépréciations cumulées	-42 625	-1 616	589	432		-43 220
Valeur nette	213 689	-304	-1 389	51	11 840	223 887

Les flux relatifs aux mouvements de périmètre correspondent aux Goodwills des sociétés acquises sur l'exercice (cf. note 2.4)

6.2.2. Marques

Au 31 juillet 2022, la valeur totale des marques s'élève à 651 825 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/07/2022			31/07/2021		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette	Brut	Dépréciation	Valeur nette
Alain Afflelou	650 000		650 000	650 000		650 000
Optical Discount	5 600	-5 600	0	5 600	-3 057	2 544
Malentille.com	2 000	-175	1 825	2 000	-175	1 825
Total	657 600	-5 775	651 825	657 600	-3 231	654 369

Le Groupe a été acquis en date du 17 juillet 2012 par Lion Seneca Lux 2 (LSL2) via sa filiale AFFLELOU (société mère du groupe consolidé) ayant entraîné la valorisation de la marque Alain Afflelou à 650 millions d'euros, dans le cadre de la comptabilisation de la prise de contrôle en application d'IFRS 3.

Compte tenu de l'arrêt programmé à fin 2024 des activités du franchiseur pour l'enseigne Optical Discount, le Groupe a comptabilisé une dépréciation complémentaire de 2 544 milliers d'euros au 31 juillet 2022 sur la marque Optical Discount, ramenant cette dernière à une valeur nulle.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2022			31/07/2021		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Concessions, brevets	37 141	-21 857	15 284	27 708	-15 965	11 743
Autres immobilisations incorporelles	3 469	-38	3 431	2 772	-110	2 662
Total	40 610	-21 895	18 715	30 480	-16 075	14 405

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Concessions, brevets	27 708	5 839	-433	4 013	14	37 141
Autres immo. incorporelles	2 772	4 782	-72	-4 013		3 469
Total	30 480	10 621	-505		14	40 610

Les autres mouvements correspondent principalement à l'activation des immobilisations incorporelles en cours.

6.2.3.3. Dépréciation et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Concessions, brevets	-15 965	-6 306	429	-14	-21 857
Autres immo. Incorp et en cours	-110		72		-38
Total	-16 075	-6 306	500	-14	-21 895

6.2.4. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/07/2022			31/07/2021		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97	0	97	-97	
Matériel et outillage industriel	32 906	-23 808	9 099	29 754	-20 989	8 765
Autres immo. corporelles	41 203	-27 222	13 981	33 738	-20 089	13 649
Immobilisations en cours	1 497		1 497	1 528		1 528
Total	75 704	-51 127	24 577	65 117	-41 175	23 942

6.2.4.1. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Constructions	97	0				97
Matériel et outillage industriel	29 754	3 698	-926	54	326	32 906
Autres immo. corporelles	33 738	5 571	-2 088	532	3 450	41 203
Immobilisations en cours	1 528	555		-587		1 497
Total brut	65 117	9 824	-3 013	0	3 776	75 704

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 9 824 milliers d'euros répartis pour 7 098 milliers d'euros en France, 2 706 milliers d'euros en Espagne et 20 milliers d'euros dans les Autres Pays. Les acquisitions sont principalement liées à des aménagements de magasins succursalistes et à des acquisitions de magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent essentiellement les actifs des magasins cédés par les pôles succursalistes sur la période. Les mouvements de périmètre correspondent principalement à l'entrée des sociétés du groupe Caron, A+ et Eric Afflelou dans le périmètre de consolidation.

6.2.4.2. Amortissements et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Constructions	-97					-97
Matériel et outillage industriel	-20 989	-3 142	668	-69	-276	-23 808
Autres immo. corporelles	-20 089	-5 737	1 332	-15	-2 712	-27 222
Immobilisations en cours						
Total	-41 175	-8 879	1 999	-84	-2 988	-51 127

6.2.5. Droit d'utilisation et créances de sous location

(en milliers d'euros)	31/07/2022			31/07/2021		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
France	101 200	-58 824	42 376	96 212	-52 938	43 274
Espagne	53 943	-28 522	25 421	50 037	-26 492	23 544
Autres	3 546	-1 572	1 974	3 194	-1 077	2 117
Total droit d'utilisation	158 689	-88 918	69 771	149 443	-80 507	68 935

6.2.5.1. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
France	96 212	4 908	-3 855	1 411	4 682	101 200
Espagne	50 037	6 722	-2 264	1		53 943
Autres	3 194	452	-68	15		3 546
Total droit d'utilisation (y compris droit au bail) - brut	149 443	12 083	-6 187	1 426	4 682	158 689

6.2.5.2. Amortissements et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
France	-52 938	-8 607	3 855	-22	-1 112	-58 824
Espagne	-26 492	-4 293	2 264	-1		-28 522
Autres	-1 077	-564	68	1		-1 572
Total Amort. et pertes de valeur	-80 507	-13 465	6 187	-22	-1 112	-88 918

6.2.5.3. Créances de sous-location long terme et court terme

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Acquisitions	Remboursement	Diminutions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Créances de sous location à long terme	14 320	4 968	6	-744	-2 900	27	15 677
Créances de sous location à court terme	3 001	221	-2 890	-316	3 034	3	3 052
Total Brut	17 321	5 189	-2 884	-1 060	134	29	18 729

6.2.6. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

6.2.6.1. Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les actifs et goodwill directement liés aux magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill affectés à des groupes d'UGT.

Un test de dépréciation des actifs et du goodwill directement lié est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. corrigé des effets de la période Covid correspondant aux conditions potentielles de marché.

En 2016, le goodwill d'origine a été affecté, à la suite du changement du reporting interne du Groupe, aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque Alain Afflelou ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques et goodwill d'Optical Discount et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ».

6.2.6.2. Modalités de mise en œuvre des tests au niveau des groupes d'UGT – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan établi par le Groupe à cinq ans, les principales hypothèses sont décrites ci-après.

6.2.6.3. Résultats des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2022 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2023, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 46 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 7 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2022. Les taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel pour les UGT France et autres pays sont respectivement de 9,5% et 1,5%. Les taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel pour l'UGT Espagne sont respectivement de 10% et 1,5%.

Un test de sensibilité sur la variation à la hausse ou à la baisse de 1% du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation, utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2022, a été réalisé sans faire apparaître d'impact sur la charge comptabilisée au titre de l'exercice 2022 pour les UGT France, Espagne et Autres Pays.

6.2.7. Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2022
Prêts	6 917	2 165	-2 414	150		6 817
Autres immo. financières	10 946	1 977	-391	9	241	12 781
Total Brut	17 862	4 142	-2 805	159	241	19 598
Dépréciations	-2 162	-144	1 177	0	0	-1 128
Total Net	15 701	3 997	-1 627	159	241	18 470

Les variations en acquisitions et cessions comprennent des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA, des obligations convertibles souscrites par LOA au profit de franchisés en France, ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne. Les autres immobilisations financières intègrent notamment des dépôts de garantie.

6.2.8. Stocks

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Activité succursale	12 008	12 044
Activité négoce	13 776	11 783
Autres	616	800
Total des stocks de marchandises	26 400	24 628
Provisions	-3 446	-2 744
Total Net	22 953	21 884

6.2.9. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Redevances de franchise et de communication	49 509	52 580
Commissions de référencement, ducroire et distribution	6 827	6 874
Ventes de produits exclusifs	857	570
Activité succursaliste	5 122	4 729
Autres créances	304	206
Total Brut	62 618	64 960
Provisions	-4 983	-5 983
Total Net	57 635	58 977

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Total Brut	62 618	64 960
Non échues	49 528	46 615
- 30 jours	3 512	3 996
de 30 jours à 60 jours	843	2 632
de 60 jours à 90 jours	649	2 044
+ de 90 jours	8 086	9 674

6.2.10. Dettes fournisseurs

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Total Brut	50 659	55 131
Non échues	47 236	46 417
- 30 jours	2 175	1 265
de 30 jours à 60 jours	84	2 830
de 60 jours à 90 jours	34	1 612
+ de 90 jours	1 130	3 007

Au 31 juillet 2022 et 2021, l'encours à plus de 60 et 90 jours correspond principalement aux décalages de paiement de loyers durant la période de Covid-19.

6.2.11. Autres actifs et passifs courants

6.2.11.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Personnel	191	389
Etat : autres créances fiscales	9 097	10 109
Débiteurs divers	54 207	58 235
Créances sur cession des immobilisations		1 335
Charges constatées d'avance	3 925	3 330
Total	67 420	73 399

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	44 411	47 368
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	4 874	5 665
Avances de trésorerie	321	285
Autres créances	4 601	4 918
Total	54 207	58 235

6.2.11.2. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Dettes sociales	16 378	16 340
Dettes fiscales	12 026	12 136
Créditeurs diverses	66 815	65 968
Produits constatés d'avance	14 976	15 078
Total des autres passifs courants	110 195	109 521

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Activité centrale de paiement	50 354	49 283
Activité centrale d'achats de verres	10 869	11 548
Autres dettes	5 592	5 136
Total	66 815	65 968

6.2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités du Groupe se composent essentiellement des comptes courants bancaires.

6.2.13. Capitaux propres

Au 31 juillet 2022, le capital social s'élève à 245.335.142,61 euros, composé de 459.429.106 actions entièrement libérées de valeur nominale de 0,534 euro, dont 393.857.994 actions ordinaires, 18.036.315 actions avec droit préférentiel de catégorie D (ADP D), 21.591.760 actions avec droit préférentiel de catégorie T (ADP T) et 25.943.037 actions avec droit préférentiel de catégorie D' (ADP D').

- Les actions ordinaires du Groupe ont un droit de vote et donnent droits à distribution et au boni de liquidation, après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits. Les actions préférentielles n'ont pas de droit de vote.
- Les actions avec droit préférentiel de catégorie D bénéficient d'un droit prioritaire sur toutes les distributions de dividendes, réserves ou primes jusqu'à complet paiement d'un Dividende Prioritaire D annuel cumulatif égal à 14% du prix d'émission (prime incluse, le cas échéant) des ADP D et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre des exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture de la Société) sur la base d'une année de 360 jours et pour la première fois à la date de la première clôture suivant la date d'émission de l'ADP D.
- Les actions avec droit préférentiel de catégorie T bénéficient d'un droit prioritaire sur toute distribution de quelque nature qu'elle soit (dividendes, acomptes sur dividendes, réserves, boni de liquidation) (le "Dividende Prioritaire T") jusqu'à complet paiement d'un montant correspondant au nominal des ADP T augmenté d'un montant annuel cumulatif égal à 14% de la valeur nominale des ADP T et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre d'exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture d'un exercice de la Société) sur la base d'une année de 360 jours et pour la première fois, à la date de la première clôture suivant la date d'émission de l'ADP T.
- Les actions avec droit préférentiel de catégorie D' bénéficient d'un droit prioritaire sur toute distribution de quelque nature qu'elle soit (dividendes, acomptes sur dividendes, réserves, boni de liquidation) (le "Dividende Prioritaire D'") annuel cumulatif d'un montant égal à 14% de la Valeur de Référence, calculé à compter du 1er août 2022 et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre d'exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture d'un exercice de la Société) sur la base d'un exercice de 360 jours et pour la première fois, à compter du 31 juillet 2023 (exclus).

Par ailleurs, il existe des titres donnant accès au capital, sous forme de Bons de Souscription d'Actions. 16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU dont 6.596.000 BSA Mezzanine AFFLELOU tranche A donnent droit de souscrire un nombre maximum de 6.596.000 actions ordinaires de la Société AFFLELOU sous réserve d'éventuels

ajustements et 9.520.000 BSA Mezzanine AFFLELOU Tranche B donnent droit de souscrire un nombre maximum de 9.520.000 actions ordinaires, sous réserve d'éventuels ajustements.

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2021 en 2022.

6.2.14. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France.

Indemnités de fin de carrière en France :

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- Table de mortalité : TF-TH 14/16,
- Droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- Âge de départ à la retraite :
 - 63 ans pour la catégorie Cadre(s),
 - 62 ans (franchiseur) et 63 ans (succursales) pour la catégorie Agents de Maîtrise
 - 62 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : départ volontaire

Hypothèses	31/07/2022	31/07/2021
Taux de charges patronales (franchiseur)	46.4%	46,8%
Taux de charges patronales (succursale)	37.0%	42,0%
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	2.4%	3,2%
Taux d'évolution des salaires (succursale)	2.5%	2,4%
Taux de turnover (franchiseur)	6.6%	8,5%
Taux de turnover (succursale)	12.0%	14,4%
Taux d'actualisation	2.8%	0,7%

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec IAS 19 révisée pour un montant de 247 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2022, et de 11 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2021. Le produit total de 29 milliers d'euros en 2022 (158 milliers d'euros en 2021) est comptabilisé au titre des régimes à prestations définies.

Par ailleurs, en décembre 2020, le comité d'interprétation IFRS IC a initié une discussion concernant les périodes de service auxquelles une entité attribue des prestations pour un régime à prestations définies particulier. Sur ce point, l'IFRS IC a rendu le 24 mai 2021 la décision définitive « Attributing Benefit to Periods of Service (IAS 19 « Employee Benefits »). Le comité a indiqué qu'en application de la norme, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et était plafonnée au nombre d'années consécutives de service défini pour le régime. La méthode historiquement appliquée par le Groupe consiste à linéariser l'acquisition des droits, entre la date d'entrée dans le dispositif et la date de départ en retraite. L'impact relatif à l'application de cette interprétation s'élève à 416 milliers d'euros net d'impôt au 31 juillet 2022 et a été comptabilisé en capitaux propres.

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse :

Le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances.

Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.15. Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	Mouvements de périmètres	31/07/2022
Provisions pour litiges	1 760	210	-143			1 827
Autres provisions	1 808	658	-364	-375	203	1 931
Provisions non-courantes	3 568	868	-507	-375	203	3 758
Provisions pour risques	95	100		-45		150
Provisions courantes	95	100		-45		150
Total provisions	3 663	968	-507	-420	203	3 908

Provisions non courantes :

- Les provisions pour litiges comprennent des affaires prud'homales et un litige TVA.
- Le poste Autres provisions comprend différentes provisions constituées au titre de risques fiscaux ou d'autres risques liés à l'exploitation avec certains franchisés ou fournisseurs.

Provisions courantes :

Les provisions courantes comprennent principalement des provisions pour restructuration.

6.2.16. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants pour 6,7 millions d'euros concernent uniquement un crédit vendeur d'Eric Afflelou octroyé à LOA dans le cadre de l'acquisition des deux sociétés Eric Afflelou et A+.

6.2.17. Passifs financiers

6.2.17.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2022		31/07/2021	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Obligations convertibles en actions		39 300		153 371
Emprunts obligataires convertibles		39 300		153 371
Senior secured notes	2 105	454 765	1 855	403 990
Senior subordinated floating rate notes	767	73 717	976	73 843
Financement extérieur au Groupe	2 872	528 482	2 831	477 833
Prêts à moyen terme	336	885		
Découverts et mobilisations de créances	94		100	
Dépôts de garantie		1 271		1 223
Dettes financières diverses	429	2 156	100	1 223
Total dettes financières	3 301	569 938	2 930	632 427

La part à court terme des emprunts obligataires convertibles de haut rendement High Yield correspond principalement aux intérêts courus au 31 juillet 2022 et au 31 juillet 2021.

6.2.17.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Dettes financières à l'ouverture	635 357	680 533
Souscription d'emprunts	50 141	485 050
Remboursement d'emprunts	-11 944	-580 282
Charge d'intérêts de la période	18 124	39 029
Variation des concours bancaires courants	-6	88
Mouvements de périmètre	1 545	0
Autres mouvements	-119 977	10 940
Dettes financières à la clôture	573 239	635 357

Les autres mouvements au 31 juillet 2022 comprennent

- la conversion d'obligations convertibles en actions pour -140 millions d'euros
- l'impact du reclassement de la part des obligations convertibles en capitaux propres consolidés pour 21 728 milliers d'euros contre 20 294 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
- l'activation des frais d'emprunt pour -1 703 milliers d'euros (sur le financement du Groupe mis en place sur l'exercice) contre -9 354 milliers d'euros au 31 juillet 2021.

6.2.17.3.Détail des principales sources de financement

6.2.17.3.1. Dette obligataire High Yield de 535 millions d'euros

Le Groupe a procédé en mai 2021 au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de haut rendement High Yield, pour un montant total de 415 millions d'euros. Ce remboursement anticipé a représenté 417,5 millions d'euros en raison de pénalités de 1% pour le remboursement de la tranche fixe (250 millions d'euros) de cette émission obligataire.

Ce remboursement anticipé a été réalisé via l'émission par AFFLELOU, maison mère du groupe, de deux nouvelles tranches obligataires de montants de 410 millions d'euros et 75 millions d'euros en date du 19 mai 2021 et à échéance de respectivement mai 2026 et mai 2027. Le produit de ces émissions, cumulé avec la trésorerie disponible du groupe ont outre le remboursement de la dette obligataire préexistante, permis le remboursement de 135 millions d'euros d'obligations convertibles détenues par les actionnaires du Groupe.

En janvier 2022, le Groupe a émis 50 millions d'euros, dans la tranche de 410 millions d'euros de Senior Secured Notes, portant ainsi le montant total de cette tranche à 460 millions d'euros. Cette émission complémentaire s'est effectuée à des conditions identiques à la souche existante. Elle a permis, avec la trésorerie disponible, une remontée aux actionnaires de 59,2 millions d'euros, opération s'inscrivant dans le cadre de l'évolution de l'actionnariat précitée.

Les tranches obligataires ont désormais les caractéristiques suivantes :

	Tranche senior Senior secured notes	Tranche junior Subordinated Floating rate notes
Montant	460.000.000€	75.000.000€
Taux	Fixe 4,25% paiements semestriels	Variable : Euribor + 8% (Euribor minimum 0%) Paiements trimestriels La tranche junior a été couverte à hauteur de 50 millions d'euros sur une base d'Euribor à 0.50%.
Echéance	In fine, Mai 2026	In fine, Mai 2027
Emetteur	AFFLELOU Sas	AFFLELOU Sas
Garanties et sûretés	▪ Dette garantie par 3ABOD, Alain Afflelou Franchiseur, LOA, LSFA, AAI et 3ABOE ▪ Nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ▪ Nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées ▪ S'agissant de la tranche de 75.000.000€, le remboursement de celle-ci est subordonné au remboursement de la tranche senior	
Clauses limitatives (covenants)	▪ Pas de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda) ▪ Remboursement anticipé assorti de pénalités décroissantes dans le temps ▪ Exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle, sauf à ce que le ratio de dette nette sur rentabilité n'excède pas le niveau à l'émission, ou que la notation par les agences de rating soit au moins équivalente à celles au moment de l'émission ▪ Limitation de l'endettement supplémentaire ▪ Limitation des remontées aux actionnaires	

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe continue de communiquer, comme par le passé, de façon trimestrielle des comptes consolidés résumés et de façon annuelle des comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois. Le groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2022.

6.2.17.3.2. Ligne de crédit renouvelable de 30 millions d'euros (RCF)

Cette nouvelle émission a été assortie de la mise en place d'une ligne de crédit RCF de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, avec une durée de 54 mois à compter de mai 2021. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculée selon un ratio de levier. Une commission de non-utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres des sociétés AFFLELOU et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO) et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA (post ifrs16) ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 58 millions d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2022. La ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage à date et était donc totalement disponible au 31 Juillet 2022. Le groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2022.

6.2.17.3.3. Prêt garanti par l'Etat (PGE)

Le Groupe avait contracté en juillet 2020 un Prêt Garanti par l'Etat auprès de ses banquiers partenaires pour un montant de 30 millions d'euros, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement de l'Etat face à l'épidémie COVID-19. Ce prêt, mis en œuvre en faveur d'Alain Afflelou Franchiseur et qui portait sur une durée d'un an, a été remboursé par anticipation en mai 2021, dans le cadre du refinancement obligataire présenté en supra.

Par ailleurs, les Prêts garantis par l'Etat (PGE) des sociétés acquises sur l'exercice ont été incorporé dans la dette financière consolidée pour un montant total de 1,2 millions d'euros.

6.2.17.3.4. Obligations convertibles émises par AFFLELOU

(en milliers d'euros)	01/08/2021	Diminutions	Capitalisation des intérêts	31/07/2022
Emission obligations convertibles	36 780	-28 819		7 961
Capitalisation des intérêts	116 591	-91 030	5 778	31 339
Total obligations convertibles	153 371	-119 849	5 778	39 300

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 201 489 998 obligations convertibles en actions (OCA), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14%. Au 31 juillet 2022, les OCA sont valorisées à 45 220 656 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OCA sont capitalisés (la première capitalisation intervenant le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles a été modifiée à novembre 2027, contre juillet 2027 auparavant. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

Part en capitaux propres des obligations convertibles :

Les obligations convertibles en actions ont été comptabilisées en dette et en capitaux propres. A la date d'émission, et conformément à IAS 32, la composante dette a été déterminée en actualisant la valeur des flux contractuels de la dette convertible à un taux de marché estimé à 17% (voir Note 4.17.2). L'écart entre la valeur de l'instrument composé et la composante dette a été inscrit en capitaux propres, dans les "Autres réserves" pour un montant initial de 66 274 milliers d'euros. Au 31 juillet 2022, la valeur de l'instrument en capitaux propres est de 5 921 milliers d'euros.

6.2.17.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2022
Valeur comptable des OC		39 300					39 300	39 300
Emprunts obligataires		39 300					39 300	39 300
Senior secured notes	2 105	454 765			454 765			456 870
Senior subordinated floating rate notes	767	73 717				73 717		74 485
Financement extérieur	2 872	528 482			454 765	73 717		531 354
Prêts à moyen terme	336	885	335	335	214			1 220
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	94							94
Dépôts de garantie	0	1 271	1 250	21				1 271
Dettes financières diverses	429	2 156	1 585	356	214			2 585
Total des dettes financières	3 301	569 938	1 585	356	454 979	73 717	39 300	573 239

6.2.18. Dettes de location

6.2.18.1. Evolution des dettes de location

(En milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Dettes de location à l'ouverture	90 248	83 677
Remboursement d'emprunts	-21 238	-19 540
Charge d'intérêts de la période	5 136	4 462
Nouvelles obligations locatives	21 070	25 520
Réévaluation à la baisse	-4 174	-5 327
Autres mouvements	1 548	1 456
Dettes de location à la clôture	92 590	90 248

6.2.18.2. Ventilation des dettes de location par échéance

(En milliers d'euros)	31/07/2022	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Court Terme	16 454	16 454			
Dettes Long Terme	76 135		15 292	35 749	25 094

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2022, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte soit sur des emprunts à taux fixe, soit sur des emprunts à taux variable en contractant des instruments dérivés pour couvrir la volatilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt. En fin d'année 2021, le Groupe a couvert 50 millions d'euros à échéance 2025, sur une base d'un taux maximum variable indexé sur Euribor à 0.50%. Compte tenu de la hausse rapide des taux d'intérêts, la juste valeur de l'instrument financier pour 1 million d'euros au 31 juillet 2022 a été comptabilisé en capitaux propres.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

En dehors de son activité d'achats auprès de son fournisseur OKIA, le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la parité euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe a mis en place des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, avec son fournisseur principal OKIA. Un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux

parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat. Dans le cadre de l'exercice budgétaire, le Groupe a identifié les risques liés à une dégradation de la parité dollar / euro, pour l'exercice à venir.

Enfin, des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de Dueroire.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'une ligne de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 millions d'euros non tirée au 31 juillet 2022 permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales. En outre, le Groupe revoit périodiquement les hypothèses de son plan d'affaires pluri-annuel. Les objectifs de développement et de génération de flux nets de trésorerie (après opérations d'investissements et de financements) ont été revus dans ce cadre, et tiennent compte d'un environnement changeant en matière de financement des groupes sous LBO.

6.3.5. Mise en place d'une cartographie complète des risques

En complément des risques précités, le groupe a mis en place au cours de l'exercice passé une cartographie complète des risques auxquels il est exposé. Ce projet a été mis en œuvre avec l'accompagnement du cabinet Grant Thornton. Il a conduit à identifier 11 risques principaux pour le Groupe. A la suite de cette première phase, les responsables de suivi de chacun des risques ont été désignés, l'objectif étant à la fois d'anticiper leur avènement éventuel et de préparer les actions en vue d'y remédier ou d'y faire face. Dans cette logique, le Groupe a par exemple mis en place une cellule de suivi du risque inflationniste et de la conjoncture de consommation, avec un triple objectif : identifier les signes avant-coureurs d'un impact sur la consommation du choc inflationniste (trafic en magasins, volumes de ventes, prix constatés), anticiper des offres futures destinées à contrecarrer l'impact de l'inflation, et accompagner l'ensemble du réseau pour y faire face.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2022 Valeur comptable	Valeur de marché	Ventilation par classification comptable		
			Juste Valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	18 470	18 470			18 470
Créances de sous location	18 729	18 729			18 729
Actifs financiers dérivés	1 046	1 046	1 046		
Créances clients	57 635	57 635			57 635
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 373	55 373		55 373	
Emprunts obligataires convertibles	39 300	39 300			39 300
Financement extérieur au Groupe	531 354	490 294			531 354
Dettes financières diverses	2 585	2 585			2 585
Dettes locatives	92 590	92 590			92 590
Dettes fournisseurs	50 659	50 659			50 659

Au 31 juillet 2022, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif ou au passif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;

- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, la méthode de valorisation a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers conformément à IFRS 13 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à la bourse irlandaise), à la catégorie 2 pour les instruments de couvertures et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers).

Les tableaux ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25
- dans la troisième : la catégorie IFRS 9 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8.

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et variations

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2022 à 55 279 milliers d'euros (contre 38 557 milliers d'euros au 31 juillet 2021) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/07/2022	31/07/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 373	38 657
Découverts bancaires	-94	-100
Total	55 279	38 557

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2022	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements de loyers – locations simples	42	213	172	41	
Garanties diverses en faveur de tiers	20 396	15 239	7 088	8 110	42
Cautions et garanties bancaires – Espagne	9 471	8 729	2 420	5 623	686
Cautions et garanties bancaires – France	5 509	2 457	1 346	1 111	0
Engagements donnés	35 418	26 638	11 026	14 884	728
Garanties liées aux magasins vendus par le Groupe	7 633	7 188	1 132	3 231	2 825
Engagements liés à la centrale de paiement	5 544	4 332	1 571	2 372	389
Cautions et garanties bancaires – Autres	1 674	973	0	973	0
Engagements reçus	14 851	12 493	2 703	6 576	3 214

Les garanties diverses en faveur des tiers correspondent principalement aux engagements de loyers que le Groupe a conservés auprès de certains bailleurs sur des magasins cédés, ayant pour contrepartie des engagements reçus, de même nature en faveur du Groupe, de la part des franchisés repreneurs. Par ailleurs, ces garanties intègrent des promesses d'achats de 6 magasins auprès d'un seul franchisé (contre trois franchisés aux 31 juillet 2021), pour

lequel des discussions avancées de substitution par d'autres franchisés sont en cours ainsi que des garanties données dans le cadre de l'obtention de crédit vendeur auprès de franchisés.

Les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, avec dans certains cas une quotité maximale de l'enveloppe globale.

Les engagements reçus liés à la centrale de paiement correspondent principalement à des nantissements et cautions consentis par les franchisés, sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement.

En outre, le Groupe bénéficie d'engagements reçus au titre de la relation avec les franchisés. Dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre des cautions personnelles en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires HT annuel en France et en Espagne. Toutefois, seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

Par ailleurs, dans le cadre du refinancement la dette, le Groupe a donné les engagements suivants :

- dette garantie par 3ABOD, Alain Afflelou Franchiseur, LOA, LSFA, AAI et 3ABOE ;
- nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ;
- nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées.

6.6.2. Dépendance du Groupe à l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3. Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Notification de déductibilité de la TVA

Le 8 décembre 2017, le Groupe a reçu une notification de l'Administration fiscale par suite d'un contrôle portant sur la TVA déduite par Optical Finance pour les années 2014 à 2016. Les ajustements notifiés par l'Administration fiscale s'élèvent à 1,5 million d'euros.

À la suite de la mise en recouvrement le 16 août 2018 par l'administration fiscale, le groupe a décidé de mettre en paiement la somme correspondant au redressement en principal à savoir 1 million d'euros ainsi que le montant des pénalités et intérêts de retard mis en recouvrement pour 0,5 million d'euros. Néanmoins le groupe, considérant la position de l'Administration infondée, a saisi le tribunal administratif de Paris lequel a rendu une décision de rejet dont le groupe a fait appel. Le Groupe a par ailleurs mis en jeu la garantie de passif conférée par les actionnaires cédants lors de l'acquisition d'Optical Finance par le Groupe et ce, dans la limite d'un montant d'un million d'euros.

Autres litiges fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés

À la suite d'un contrôle fiscal lancé en 2015 portant sur la période du 1er août 2009 au 31 juillet 2012, l'administration fiscale française a émis un premier avis de redressement fiscal réévaluant principalement le prix auquel Alain Afflelou Franchiseur a vendu certaines participations de filiales déficitaires en 2010, affirmant que ce prix de vente aurait dû être plus élevé afin d'être considéré comme étant de pleine concurrence. La société et ses conseillers juridiques et fiscaux estiment qu'il existe des arguments solides pour contester la position des autorités fiscales françaises. Si néanmoins les arguments de l'administration fiscale prévalaient, le montant potentiel du redressement serait de 21 millions d'euros en base d'impôt.

Contrôle des délais de paiement des fournisseurs

Le 21 septembre 2020, la DIRECCTE a initié un contrôle en lien avec l'engagement pris par la société Alain Afflelou Franchiseur de respecter les délais légaux de paiement formulés lors de sa demande d'obtention d'un prêt garanti par l'État (PGE).

Le 2 mars 2021, la société a formulé ses observations sur les délais de paiement contrôlés par la DIRECCTE sur la période du 1er juin 2020 au 31 août 2020 et a produit l'ensemble des documents à l'appui de ces observations.

Au terme d'une audition en date du 2 mars 2021, la DIRECCTE a dressé procès-verbal de déclaration et de prise de copie de documents.

A ce stade, la DIRECCTE n'a pas donné suite à cette audition.

6.7. Parties liées

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- La société Lion Seneca Lux 2, premier actionnaire de la société Afflelou et les entités qui la contrôlent :
 - La société Lion Capital assure des prestations de management au profit de de la société Afflelou. A ce titre, le Groupe a enregistré une charge de 1 187 milliers d'euros en 2022 et 1 188 milliers d'euros en 2021.
 - La société Lion Seneca Lux 2 détient 9.281.123 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société au 31 juillet 2022 contre 46.747.672 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société au 31 juillet 2021. L'investissement correspondant s'élève à 35 190 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et 155 213 milliers d'euros au 31 juillet 2021, dont 13 275 milliers d'euros et 31 087 milliers d'euros de charges d'intérêts relatifs aux exercices 2022 et 2021 respectivement.
 - La société Afflelou a également accordé une convention de prêt de 2 000 milliers d'euros à Lion Seneca Lux 2, dont le solde s'élève à 204 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et à 354 milliers d'euros au 31 juillet 2021. Les produits d'intérêts au 31 juillet 2022 s'élèvent à 53 milliers d'euros contre 43 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
- Monsieur Alain Afflelou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :
 - La société Holding AA-OC détient 2.645.725 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 10 031 milliers d'euros et à 25 965 milliers d'euros au 31 juillet 2022, et 2021, respectivement, dont 2 298 milliers d'euros et 5 200 milliers d'euros, de charges d'intérêts relatifs aux exercices 2022 et 2021, respectivement.
 - Les sociétés Holding AAOC et AA Conseil Limited dont le gérant est Monsieur Alain Afflelou, assurent des prestations au profit d'AAI. La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou, dont la charge s'est élevée à 100 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et 100 milliers d'euros au 31 juillet 2021. La dette nette du Groupe envers Holding AAOC s'élève à 20 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et 20 milliers d'euros au 31 juillet 2021. La société AA Conseil Limited assure des prestations de conseil en stratégie commerciale, dont la charge nette s'est élevée à 224 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et 290 milliers d'euros au 31 juillet 2021. Le Groupe a une dette nulle envers AA Conseil Limited au 31 juillet 2022 contre une dette de 82 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
 - La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou profit de Lion Seneca France Audio (LSFA), dont la charge s'élève à 50 milliers d'euros au 31 juillet 2022 contre 50 milliers d'euros au 31 juillet 2021. La dette au 31 juillet 2022 s'élève à 8 milliers d'euros contre 8 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
 - La société Holding AAOC a acheté 70 milliers d'euros de masques à la société AAFR au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2021.
 - Les sociétés Holding AA fils et Holding AAOC sous-louent une partie des locaux de la société AAI. Au 31 juillet 2022, le produit du Groupe s'élève à 21 milliers d'euros contre 21 milliers d'euros au 31 juillet 2021. La créance du groupe est nulle au 31 juillet 2022 et au 31 juillet 2021.

- Monsieur Alain Afflelou donne à bail et à loyer à titre commercial à la société Eric Afflelou, filiale du Groupe Afflelou acquise le 6 octobre 2021, des locaux sis 14 avenue de la Libération 33110 Le Bouscat. La charge comptabilisée à ce titre s'élève à 19 milliers d'euros au 31 juillet 2022 incluant une charge constatée d'avance de 4 milliers d'euros.
- La Fondation Alain Afflelou, fondation d'entreprise de droit espagnol créée par AAE. La fondation a perçu 85 milliers d'euros au 31 juillet 2022 et 70 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
- Le Fonds de dotation Alain Afflelou est le fonds de dotation créé par AAFR dont le président est Monsieur Alain Afflelou. Le fonds de dotation a perçu 1 millier d'euros au 31 juillet 2022 contre 89 milliers d'euros au 31 juillet 2021. Le Groupe n'a pas de dette ou de créance au 31 juillet 2022 et 2021.
- Madame Diane Leyre, membre de la famille de Monsieur Amaury Leyre (membre du conseil d'administration de la société Afflelou) a conclu un contrat de mannequinat avec la société AAFR. La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2022 s'élève à 80 milliers d'euros contre 2 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
- La société AA Sons Family Office composé des membres de la famille Afflelou et dirigée par Monsieur Romain Afflelou a des intérêts dans :
 - La société Synapse avec laquelle le Groupe a conclu un accord cadre en vue de permettre à son réseau d'opticiens en France de disposer d'une solution digitale de télémedecine en ophtalmologie permettant la mise en relation et l'organisation de consultations à distance entre patients et professionnels de santé (ophtalmologue et orthoptiste notamment) via une borne de téléconsultation. La charge comptabilisée au 31 juillet 2022 s'élève à 58 milliers d'euros et la dette est nulle.
 - La société Azfalte avec laquelle le Groupe a conclu un contrat de location de vélos électriques de fonction pour ses salariés à Paris. La charge comptabilisée au 31 juillet 2022 s'élève à 5 milliers d'euros et la dette est nulle.
- La société Cosmo Connected dirigée par Monsieur Romain Afflelou, spécialisée dans la vente de produits destinés à la micro-mobilité (signalétique pour casques de moto ou de vélo, lunettes connectées...) est un fournisseur référencé du Groupe Afflelou. Les achats de marchandises du Groupe auprès de ce fournisseur s'élèvent à 28 milliers d'euros au 31 juillet 2022. Par ailleurs, le groupe a comptabilisé sur l'exercice une créance de 4 milliers d'euros, relative à la vente de présentoirs publicitaires pour 3 milliers hors taxes.
- La société APAX Partners, actionnaire de la société Afflelou et les entités qui la contrôlent a acheté 22 milliers d'euros de masques à la société AAB au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2021. La créance du Groupe à la clôture de l'exercice clos le 31 juillet 2021 s'élevait à 10 milliers d'euros. Aucune prestation n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des différents mandataires sociaux du Conseil d'Administration, incluant les contrats de travail, les conventions de mandat social, les fonctions de dirigeant, versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à 937 milliers d'euros en 2022 et 2 450 milliers d'euros en 2021. Le montant de ces rémunérations comprend également les indemnités de départ, de résiliation ou de révocation.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Outre les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.14, la Société a souscrit une police d'assurance de type GSC ("garantie sociale des dirigeants et chefs d'entreprise") au profit du Président pour une période d'indemnisation de dix-huit (18) mois et comprenant une couverture de 70% de sa rémunération nette (la "GSC"). Les cotisations à la GSC constituent un avantage en nature soumis aux cotisations de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu.

Il est prévu par ailleurs qu'en cas de résiliation du mandat du Président par le Conseil d'administration ou les actionnaires de la Société au cours des 12 premiers mois de son mandat social, le Président aura droit à 70 % de sa

rémunération fixe mensuelle, versée mensuellement par la Société pendant une période de 18 mois, à condition que ledit Président soit inscrit comme chômeur auprès de Pôle Emploi.

Si la résiliation du mandat du Président par le Conseil d'administration ou les actionnaires de la Société intervient entre le 13^e et le 18^e mois de son mandat social, le Président a droit, à partir du 13^{ème} mois suivant la date de résiliation, de percevoir 70% de sa rémunération fixe mensuelle, versée mensuellement par la Société pendant une période de 6 mois, à condition que ledit Président soit inscrit au chômage auprès de Pôle Emploi.

6.8. Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31/07/2022			31/07/2021		
	Deloitte	EY	Total	Deloitte	EY	Total
Certification des comptes individuels et consolidés	167	199	365	160	187	347
Services autres que la certification des comptes	10	14	24	221	288	509
Total	177	213	389	381	475	856

Les honoraires au 31 juillet 2022 correspondant aux honoraires des commissaires aux comptes de la société consolidante, ainsi que des filiales françaises lorsque les commissaires aux comptes sont communs aux filiales et à l'entité consolidante.

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2022, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31-juil-22			31-juil-21		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Afflelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou International (AAI)	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou España (AAE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Audiologo (AAU)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia limited (AAA)	Hong Kong	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFBEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Lion Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Latam	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe AAO :								
F2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe LOA :								
L'opticien Afflelou (LOA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Autres sociétés succursalistes :								
Academie Vision	Beziers	France	Fusion			IG	100%	100%
Groupe Optique Mediterance	Beziers	France	Fusion			IG	100%	100%
Cathare Optique	Lezignan Corbieres	France	Fusion			IG	100%	100%
Ottica	Paris	France	Fusion			IG	100%	100%
A Plus	Bordeaux	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Eric Afflelou	Bordeaux	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Caron FP	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Optique Christel	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Optique Bagavi	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Optique Caron	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Vinelop	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a
Gazoleo	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants ainsi qu'un Fonds de dotation en France destiné à la collecte de fonds en vue de participer à des actions menées directement ou par le biais d'associations. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces trois participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

8. Événements postérieurs à la clôture

8.1. Déménagement du siège social

Le 1er août 2022, le groupe a signé un nouveau bail en vue d'établir son siège dans des locaux situés Tour Trinity à Paris-la Défense. L'emménagement dans ces nouveaux locaux doit intervenir à la fin de l'année civile 2022.

8.2. Composition du capital

Au 30 septembre 2022, 1 872 660 actions ordinaires (AO) détenues par la société Holding AA-OC ont été converties en 1 872 660 actions de préférence T (ADP T), avec une parité d'une ADP T nouvelle par AO présentée à la conversion.

8.3. Remboursement anticipé d'OCA

Le 30 septembre 2022 la Société a procédé à un remboursement anticipé volontaire d'un montant total de 257 636 OCA (ainsi que des intérêts capitalisés et courus y afférents jusqu'à la date de remboursement), correspondant à un montant global (principal et intérêts compris) à rembourser de 1 million d'euros.

8.4. Arrêt définitif de l'enseigne Optical Discount

Le Groupe Afflelou confirme l'arrêt définitif de son enseigne Optical Discount à compter du 31 décembre 2024, cette décision résultant de nombreux facteurs opérationnels et une baisse significative du nombre de franchisés.

8.5. Mise en sommeil société AA Asia limited

Le Groupe, n'ayant plus d'activité en Asie, a décidé de mettre en sommeil sa filiale la société AA ASIA limited. Cette opération a été formalisée le 02 août 2022.

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 245.335.142 €
Siège social : 11, rue d'Argenson – 75008 Paris

751 095 712 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe ainsi que de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 juillet 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés et annuels desdits exercices.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

RAPPORT DE GESTION GROUPE

SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

Faits marquants de l'exercice

Evolution de la dette du Groupe

Compte tenu des performances du réseau et de la dynamique d'activité depuis la fin du premier confinement en mai 2020, le Groupe a continué au cours de l'exercice passé de se désendetter, ce qui a permis de rembourser pour environ 59.2 millions d'euros l'emprunt obligataire. Cette opération a été mise en œuvre moyennant un financement complémentaire de 50 millions d'euros sur la souche d'obligations High Yield à échéance 2026 de 410 millions d'euros (Senior Secured Notes) émise par la Société en mai 2021, avec un coupon de 4.25% l'an. Le financement en Senior Secured Notes a ainsi été porté à 460 millions d'euros, soit 535 millions d'euros, en y additionnant les 75 millions d'euros de Senior Subordinated Notes à échéance 2027.

L'évolution de la structure financière du Groupe s'est accompagnée d'une nouvelle réduction du montant des obligations convertibles émises par Afflelou de 151,5 millions d'euros, qui avaient été réduites l'année passée dans le cadre d'un remboursement anticipé de 135 millions d'euros. A fin juillet 2022, l'encours capitalisé des obligations convertibles émises par Afflelou a été ramené à 45,2 millions d'euros, contre 181,2 millions d'euros à fin juillet 2021.

Enfin, la part de la dette obligataire portant intérêt à taux variable a été couverte aux deux tiers (50 millions d'euros sur 75 millions) sur une base de taux maximum variable indexé sur Euribor à 0.50%, jusqu'à échéance de 2025, ce qui garantit au Groupe un taux d'emprunt stable, pour les prochaines années, en dépit d'une tension et d'une volatilité fortes sur les taux d'intérêts depuis la fin d'année 2021.

CERTIFIE CONFORME


11-11-11

Epidémie de COVID-19 – contexte économique

Les effets de la COVID-19 ont été marginaux sur l'exercice passé. Au cours des premiers mois de l'année civile 2022, le Groupe a bénéficié d'un effet de rattrapage par rapport à la même période de l'année précédente durant laquelle environ 150 magasins implantés en centres commerciaux avaient été contraints à la fermeture pour plusieurs mois.

Inversement, l'épidémie a continué de peser sur le quotidien de notre réseau, avec notamment en début d'année des difficultés d'organisation dans l'ensemble de la filière consécutives à la propagation du virus avec ses différentes vagues successives.

Enfin, ce contexte de pandémie ajouté à celui résultant de la crise diplomatique ont eu pour conséquence principale, un alourdissement des coûts logistiques et de transports, qui ne remettent toutefois pas en cause les performances opérationnelles d'ensemble.

Evolution de la structure d'actionariat et de la gouvernance du Groupe

En date du 31 janvier 2022, 39.350.219 OCA ont été converties donnant lieu à l'émission de 39.350.219 ADP D' de 0,534 euro de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission d'un montant de 3,02 euros, représentant une augmentation de capital total de 21.013 milliers d'euros assortie d'une prime d'émission d'un montant total de 118.987 milliers d'euros. Il s'en est suivi une réduction du capital social de la Société non motivée par des pertes d'un montant nominal de 7.159 milliers d'euros par voie de rachat de 13.407.182 ADP D' de 0,534 euro de valeur nominale, en vue de leur annulation, pour un prix total de 47.700 milliers d'euros.

A la suite de ces opérations, la gouvernance du Groupe a également évolué avec la nomination d'Anthony Afflelou, fils d'Alain Afflelou, en tant que Directeur Général du Groupe, Alain Pourcelot gardant la fonction de Président en charge de la stratégie.

Activité du Groupe

Le Groupe gère un réseau de 1461 magasins dont 1362 points de vente optique et 99 points de vente audio au 31 juillet 2022, contre 1 449 magasins dont 1 351 points de vente optique et 98 points de vente audio au 31 juillet 2021. Nos réseaux ont gagné 12 magasins sur l'exercice passé malgré le contexte de la pandémie de Covid-19 et la poursuite de la rationalisation du parc Optical Discount.

Le portefeuille des 99 points de vente d'aides auditives est complété par 344 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 443 implantations d'aides auditives, contre 396 implantations au 31 juillet 2021.

Au 31 juillet 2022, le Groupe était implanté dans 20 pays (y compris Andorre et L'Ile Maurice), répartis en trois zones : la France avec 960 points de vente, l'Espagne avec 354 points de vente, et les autres pays représentant 147 points de vente.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 183 magasins au 31 juillet 2022 contre 160 magasins au 31 juillet 2021.

Le montant total des ventes des réseaux a représenté 859.5 m€ à la clôture de l'exercice contre 843.6 m€ à l'issue du précédent exercice, soit une augmentation de plus de 1.88 %.

Les principales données comptables du compte de résultat consolidé sont les suivantes (en milliers d'euros) :

* Produit des activités ordinaires : 383.808 k€

- * Résultat opérationnel : 70.413 k€
- * Résultat financier : (48.186) k€
- * Résultat net des activités poursuivies : 10 084 k€
- * Résultat net part du Groupe : 10 084 k€

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Déménagement du siège social

Le 1er août 2022, le groupe a signé un bail portant sur des locaux sis Tour Trinity à Paris-La Défense en vue d'y établir son siège social, le bail des locaux qu'il occupe actuellement à Paris 8^e arrivant à expiration le 31 décembre 2022. L'emménagement de ce nouveau siège social à Paris La Défense est programmé pour tout début janvier 2023.

Arrêt définitif de l'enseigne Optical Discount

Le Groupe Afflelou a confirmé l'arrêt définitif de son enseigne Optical Discount à compter du 31 décembre 2024 résultant de nombreux facteurs opérationnels et d'une baisse significative du nombre de franchisés.

Mise en sommeil de AA ASIA

Le Groupe n'ayant plus d'activité en Asie a décidé de mettre en sommeil sa filiale asiatique AA ASIA. Cette opération a été formalisée le 2 août 2022.

PERSPECTIVES D'AVENIR 2022/2023

Nous poursuivons nos efforts pour développer la marque et l'enseigne Alain Afflelou et accroître notre chiffres d'affaires en privilégiant nos pays d'implantations majeures. Le Groupe poursuit également sa transformation digitale.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que diverses sociétés du Groupe ont déposé des déclarations au titre de leur activité en matière de recherche et de développement pour les années 2020 et 2021, pour le montant total de 1.162 m€.

RAPPORT DE GESTION SUR
LES COMPTES ANNUELS AU 31 JUILLET 2022

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Faits marquants de l'exercice

Activité de la Société

L'exercice écoulé dont nous soumettons aujourd'hui les comptes à votre approbation a eu une durée de douze mois ayant couvert la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022.

La société a, au cours de l'exercice écoulé, poursuivi la gestion de ses participations dans ses filiales directes et indirectes et dispensé ses prestations aux filiales.

La société a généré au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe un chiffre d'affaires de 4.244 k€.

Le total des charges d'exploitation ressort à 12.907 k€ laissant apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de 6.779 k€.

Le résultat financier, compte tenu de produits financiers de participation et autres intérêts et produits assimilés pour un montant de 53.105 k€ et des dotations financières et intérêts et charges assimilées pour un montant de 41.530 k€ s'établit à 11.574 k€.

Ainsi le résultat courant avant impôts est bénéficiaire à hauteur de 4.795 k€.

Après comptabilisation :

- d'un résultat exceptionnel de (683) k€,
- de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour 182 k€,
- de l'impôt sur les sociétés de (13.724) k€,

Le résultat net comptable de l'exercice se solde par un bénéfice de 17.655 k€.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Composition du capital

Au 30 septembre 2022, 1.872.660 actions ordinaires (AO) détenues par la société Holding AA-OC ont été converties en 1.872.660 actions de préférence T (ADP T), avec une parité d'une ADP T nouvelle par AO présentée à la conversion.

Remboursement anticipé d'OCA

Le 30 septembre 2022 la Société a procédé à un remboursement anticipé volontaire d'un montant total de 257.636 OCA (ainsi que des intérêts capitalisés et courus y afférents jusqu'à la date de remboursement), correspondant à un montant global (principal et intérêts compris) à rembourser de 1 million d'euros.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va poursuivre la gestion des participations directes et indirectes ainsi que son rôle d'animation au sein du Groupe et des prestations dispensées à ce titre à ses filiales.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Prise de Participation ou de contrôle au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice nous avons pris durant l'exercice écoulé, par l'intermédiaire de la société L'OPTICIEN AFFLELOU, le contrôle par voie d'acquisition de 100 % de leurs titres, des sociétés ERIC AFFLELOU (338.864.648 RCS Bordeaux) et A+ (453.248.064 RCS Bordeaux) et AA NORMANDIE (anciennement CARON FP 730.501.525 RCS Paris) cette dernière détenant elle-même à 100 % des sociétés OPTIQUE BAGAVI (452.842.339 RCS Paris), OPTIQUE CHRISTEL (378.438.493 RCS Paris), OPTIQUE CARON (451.448.963 RCS Paris), OPTIQUE GAZOLEO (441.090.396 RCS Paris) et VINELOP (449.590.645 RCS Paris)

Ces sociétés exploitent des points de vente d'optique lunetterie dans l'agglomération Bordelaise et en Seine Maritime.

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société, à ce jour, détient des participations ou contrôle au sens des articles L 233-1 et suivants du Code de commerce, les sociétés suivantes :

Contrôle direct :

100 % du capital et des droits de vote de la société **3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 279.930.394 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 863 358.

Contrôle indirect :

100 % du capital de la société **L'OPTICIEN AFFLELOU** société par actions simplifiée au capital 16.408.734 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 514.266.675 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR**, société par actions simplifiée au capital de 2.561.154,24 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 304.577.794 ;

100% du capital de la société **OPTICAL FINANCE** société par actions simplifiée, au capital de 6.741.160 euros, ayant son siège social 11, rue d'Argenson 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 443.025.457 ;

100 % du capital de la société **LION / SENECA France AUDIO**, Société par actions simplifiée au capital de 3.040.815 euros dont le siège social est à Paris (75008) – 11, rue d'Argenson, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 794.137.737 ;

100 % du capital de la société **3AB OPTIQUE EXPANSION**, société par actions simplifiée au capital de 525.000 euros dont le siège social est à 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 935 552 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL** société anonyme au capital de 37.500 € dont le siège social est 26, rue Glesener – 1630 Luxembourg immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B58334 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU BELGIQUE**, société privée à responsabilité limitée au capital de 20.000 € dont le siège social est 143 avenue Louise – 1050 Bruxelles, immatriculée au RCS de Bruxelles sous le numéro 0885.723.232 ;

100 % du capital de la société **OPTICAL FINANCE Belgique**, société privée à responsabilité limitée au capital de 150.000 € dont le siège social est, 143 avenue Louise 1050 Bruxelles, et immatriculée au RPM de Bruxelles sous le numéro BE0651 851 480 ;

100 % du capital de société **ALAIN AFFLELOU ESPAÑA**, société anonyme de droit espagnol au capital de 500.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A83759019 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO**, Société anonyme de droit espagnol au capital de 150.000 euros dont le siège social est en Espagne à Madrid, Paseo de la Castellana, n°89 Planta 11, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid sous le numéro A87551909 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU PORTUGAL**, société unipersonnelle à responsabilité limitée de droit portugais au capital de 600.000 € dont le siège social est Av. António Augusto de Aguiar, 11- 4ºEsq. 1050-010 LISBOA, immatriculée au RCS de Lisbonne sous le numéro 508417449 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU ASIA Limited**, au capital de 1.000.000 HK\$ dont le siège social est Unit 402, 4th floor, Fairmont House, n° 8 Cotton Tree Drive Admiralty Hong Kong, immatriculée au registre du commerce de Hong Kong sous le n° 2170704 ;

100 % du capital de la société **F2L**, société par actions simplifiée au capital de 46.583.026 € dont le siège est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 449.055.177 ;

100 % du capital de la société **AAO OPTICO** (anciennement ALAIN AFFLELOU OPTICO), Société Anonyme de droit espagnol au capital de 1.800.015 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A78766185 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU LATAM**, société anonyme de droit espagnol, au capital de 150.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A 87757928 ;

CESSION DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Nous n'avons cédé, au cours de l'exercice, aucune participation ni le contrôle d'aucune société.

Nous vous rappelons cependant les fusions par voie d'absorption intervenues en janvier 2022 des sociétés suivantes :

- CATHARE OPTIQUE par la société ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR
- ACADEMIE VISION par la société ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR
- GROUPE OPTIQUE MEDITERRANEE par la société ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR
- OTTICA par la société L'OPTICIEN AFFLELOU

ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT

Notre filiale a généré au cours de cet exercice, au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires de 1 755 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.755 k€
* Résultat d'exploitation :	(763) k€
* Résultat courant avant impôts :	16.585 k€
* Impôt sur les bénéfices :	423 k€
* Résultat de l'exercice :	16.461 k€

ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR

Notre filiale gère et anime les réseaux français d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	155.283 k€
* Résultat d'exploitation :	59.063 k€
* Résultat courant avant impôts :	104.696 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(15.482) k€
* Résultat de l'exercice :	88.299 k€

OPTICAL FINANCE

Notre filiale gère et anime les réseaux français d'opticiens franchisés aux enseignes Optical Discount et Vision Design.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2022 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	7.096 k€
* Résultat d'exploitation :	275 k€
* Résultat courant avant impôts :	341 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(19) k€
* Résultat de l'exercice :	(164) k€

LION / SENECA France AUDIO

Notre filiale gère et anime les réseaux français de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Acousticien.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2022 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	10.801 k€
* Résultat d'exploitation :	2.715 k€
* Résultat courant avant impôts :	2.776 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(168) k€
* Résultat de l'exercice :	2.535 k€

3AB OPTIQUE EXPANSION

Nous vous rappelons que notre filiale a une activité de centrale d'achats de verres et produits de contactologie, dédiée aux franchisés du réseau ALAIN AFFLELOU en France.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	98.923 k€
* Résultat d'exploitation :	3.515 k€
* Résultat courant avant impôts :	3.529 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(944) k€
* Résultat de l'exercice :	2.585 k€

L'OPTICIEN AFFLELOU

Nous vous rappelons que notre filiale L'OPTICIEN AFFLELOU ainsi que les sociétés exploitent des points de vente à l'enseigne Alain Afflelou

Les principales données comptables du compte de résultat de la société L'OPTICIEN AFFLELOU sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	66.462 k€
* Résultat d'exploitation :	(2.335) k€
* Résultat courant avant impôts :	(4.308) k€
* Impôt sur les bénéfices :	(0) k€
* Résultat de l'exercice :	(5.565) k€

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL gère et anime le réseau d'opticiens en dehors du territoire national en tant que franchiseur et assure la création, l'élaboration et l'approvisionnement des produits à marque enseigne pour l'ensemble du Groupe.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	57.693 k€
* Résultat d'exploitation :	8.425 k€
* Résultat courant avant impôts :	6.447 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(1.163) k€
* Résultat de l'exercice :	5.284 k€

ALAIN AFFLELOU BELGIQUE

Notre filiale gère et anime le réseau belge d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	10.158 k€
* Résultat d'exploitation :	1.550 k€
* Résultat courant avant impôts :	1.418 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(354) k€
* Résultat de l'exercice :	1.064 k€

OPTICAL FINANCE BELGIQUE

Notre filiale gère et anime le réseau belge d'opticiens franchisés à l'enseigne Optical Discount.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	7 k€
* Résultat d'exploitation :	(41) k€
* Résultat courant avant impôts :	(41) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(41) k€

ALAIN AFFLELOU ESPANA

Notre filiale gère et anime le réseau espagnol d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	34.323 k€
* Résultat d'exploitation :	3.218 k€
* Résultat courant avant impôts :	3.940 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(1.291) k€
* Résultat de l'exercice :	3.264 k€

ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO

Notre filiale a été créée sur l'exercice précédent, le 27/04/2017 en vue de gérer et d'animer le réseau franchisé espagnol de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Audiologo.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	792 k€
* Résultat d'exploitation :	(1.164) k€
* Résultat courant avant impôts :	(1.163) k€
* Impôt sur les bénéfices :	291 k€
* Résultat de l'exercice :	(872) k€

ALAIN AFFLELOU PORTUGAL

Notre filiale gère et anime le réseau portugais d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	2.359 k€
* Résultat d'exploitation :	(426) k€
* Résultat courant avant impôts :	(428) k€
* Impôt sur les bénéfices :	(9) k€
* Résultat de l'exercice :	(484) k€

ALAIN AFFLELOU ASIA Limited

Notre filiale constituée fin 2014, gère les franchises concédées en Asie :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	(0) k€
* Résultat d'exploitation :	(156) k€
* Résultat courant avant impôts :	442 k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	442 k€

F2L

La société a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la gestion de sa participation détenue dans le capital de la société ALAIN AFFLELOU OPTICO. Cette participation figure au bilan pour un montant de 45.513 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	(0) k€
* Résultat d'exploitation :	(5.5) k€
* Résultat courant avant impôts :	(5.5) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(5.5) k€

AAO OPTICO (anciennement dénommée ALAIN AFFLELOU OPTICO)

Cette filiale exploite un réseau de magasins en Espagne sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	48.172 k€
* Résultat d'exploitation :	1.699 k€
* Résultat courant avant impôts :	1.777 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(2.196) k€
* Résultat de l'exercice :	1.201 k€

ALAIN AFFLELOU LATAM

Cette filiale gère et anime un réseau de franchisés en Amérique Latine sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	4 k€
* Résultat d'exploitation :	(22) k€
* Résultat courant avant impôts :	(22) k€
* Impôt sur les bénéfices :	6 k€
* Résultat de l'exercice :	(17) k€

A +

Nous vous rappelons que notre filiale exploite des points de vente à l'enseigne Alain Afflelou dans l'agglomération bordelaise.

Les principales données comptables du compte de résultat de la société A+ pour l'exercice clos le 31 juillet 2022 d'une durée exceptionnelle de 10 mois consécutivement au changement de date de clôture antérieurement au 30 septembre de chaque année, sont les suivantes :

* Chiffre d'affaires HT :	1.015 k€
* Résultat d'exploitation :	245 k€
* Résultat courant avant impôts :	243 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(50) k€
* Résultat de l'exercice :	175 k€

ERIC AFFLELOU

Nous vous rappelons que notre filiale exploite des points de vente à l'enseigne Alain Afflelou dans l'agglomération bordelaise.

Les principales données comptables du compte de résultat de la société ERIC AFFLELOU pour l'exercice clos le 31 juillet 2022 d'une durée exceptionnelle de 10 mois consécutivement au changement de date de clôture antérieurement au 30 septembre de chaque année, sont les suivantes :

* Chiffre d'affaires HT :	7.003 k€
* Résultat d'exploitation :	1.138 k€
* Résultat courant avant impôts :	1.131 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(272) k€
* Résultat de l'exercice :	745 k€

AA NORMANDIE

Les principales données comptables du compte de résultat de notre filiales la société AA NORMANDIE pour l'exercice clos le 31 juillet 2022 d'une durée exceptionnelle de 7 mois consécutivement au changement de date de clôture antérieurement au 31 décembre de chaque année, sont les suivantes :

* Chiffre d'affaires HT :	0 k€
* Résultat d'exploitation :	(145) k€
* Résultat courant avant impôts :	(131) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(231) k€

OPTIQUE CHRISTEL

Nous vous rappelons que notre filiale OPTIQUE CHRISTEL exploite trois points de vente à l'enseigne Alain Afflelou et a exceptionnellement un exercice de 7 mois.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.066 k€
* Résultat d'exploitation :	1 k€
* Résultat courant avant impôts :	(6) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(8) k€

OPTIQUE BAGAVI

Nous vous rappelons que notre filiale OPTIQUE BAGAVI exploite un point de vente à l'enseigne Optical Discount et a exceptionnellement un exercice de 7 mois.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	149 k€
* Résultat d'exploitation :	(252) k€
* Résultat courant avant impôts :	(258) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(259) k€

OPTIQUE CARON

Nous vous rappelons que notre filiale OPTIQUE CARON exploite deux points de vente à l'enseigne Alain Afflelou et a exceptionnellement un exercice de 7 mois.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	617 k€
* Résultat d'exploitation :	(70) k€
* Résultat courant avant impôts :	(74) k€
* Impôt sur les bénéfices :	(65) k€
* Résultat de l'exercice :	(120) k€

VINELOP

Nous vous rappelons que notre filiale VINELOP exploite trois points de vente à l'enseigne Alain Afflelou et a exceptionnellement un exercice de 7 mois.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	749 k€
* Résultat d'exploitation :	54 k€
* Résultat courant avant impôts :	52 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(12) k€
* Résultat de l'exercice :	31 k€

OPTIQUE GAZOLEO

Nous vous rappelons que notre filiale OPTIQUE GAZOLEO exploite deux points de vente à l'enseigne Alain Afflelou et a exceptionnellement un exercice de 7 mois.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	477 k€
* Résultat d'exploitation :	(24) k€
* Résultat courant avant impôts :	(32) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(35) k€

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

		Exercice 01/08/2021 au 31/07/2022 (12 mois)	Exercice 01/08/2020 au 31/07/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	€	4.243.768	4.153.681
Produits d'exploitation	€	6.127.740	14.198.118
Charges d'exploitation	€	12.906.777	23.392.104
Résultat d'exploitation	€	(6.779.037)	(9.193.985)
Résultat financier	€	11.574.453	(37.462.226)
Résultat courant avant impôts	€	4.795.416	(46.656.212)
Résultat exceptionnel	€	(682.733)	(382.359)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	€	182.184	579.968
Impôts sur les sociétés	€	(13.724.177)	(16.240.020)
Résultat net	€	17.654.677	(31.378.519)

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 juillet 2022 laisse apparaître un bénéfice de 17.654.677 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Bénéfice de l'exercice.....	17.654.677 €
A la réserve légale (5% du bénéfice arrondi).....	885.000 €
Le solde.....	<u>16.769.677 €</u>
En totalité au compte report à nouveau.	

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 7.850 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt au taux de droit commun supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 2.159 €.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, les informations concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice clos le 31 juillet 2022, sont ci-après présentées, suivant les modalités définies par l'article D 441-4, I du Code de Commerce :

	Article D. 441.I-1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.I-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jo ur s	31 à 60 jo ur s	61 à 90 jo ur s	91 jours et plus	Tot al (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	19					16	14					0
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	668.082 HT	281.375 HT	-20.834 HT	-19.835 HT	-62.502 HT	178.204 HT	1.235.719 HT	/	/	/	/	/
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	12,75 %	5,37 %	-0,4%	-0,38%	-1,19%	3,40 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							29,12%	/	/	/	/	/
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	/						/					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	/						/					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441.6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des	☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours ☐ Délais légaux : (préciser)						☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours fin de mois ☐ Délais légaux : (préciser)					

retards de paiement		
------------------------	--	--

CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé.

SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons qu'aucun mandat de Commissaires aux comptes ainsi qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux comptes.

*
* *

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent nos propositions ci-dessus, dont nous espérons qu'elles recevront votre approbation.

Le Président

